



# Rapport de diagnostic de la pêche à pied de loisir sur le territoire Côtes d'Armor lot n°5 2018

Observatoire de la pêche à pied de loisir Manche-Mer du Nord

DE LOISIR

Site de l'îlot Saint Michel

Site de la Baie de la Fresnaye

**SOMMAIRE**

- **Contexte de L’Observatoire de la pêche à pied de loisir Manche – Mer du Nord... 4**
- **Chapitre 1 : DESCRIPTION DU TERRITOIRE ..... 6**
  - 1. Description générale du territoire..... 6**
  - 2. La pêche à pied de loisir sur le territoire ..... 9**
    - .2.1. Contexte et enjeux locaux..... 9
    - .2.2. Les pêcheurs à pied de loisir ..... 11
    - .2.3. Législations applicables ..... 12
  - 3. Présentation des sites pilotes suivis dans le cadre de l’Observatoire ..... 14**
    - .3.1. Baie de la Fresnaye..... 14
    - .3.2. Ilot Saint Michel..... 17
- **Chapitre 2 : LA GOUVERNANCE DU PROJET ..... 18**
  - 1. Le comité de concertation national et le Réseau Littoréal : ..... 18**
  - 2. Le comité de concertation de l’Observatoire..... 18**
  - 3. La ou les instances locales de concertation : ..... 19**
- **Chapitre 3 : EVALUATION QUANTITATIVE DE L’ACTIVITE DE PECHE A PIED - LES COMPTAGES ..... 20**
  - 1. Fréquentations des sites, types de comptages et méthodologies adaptées ..... 20**
  - 2. Objectifs de comptages et calendrier..... 22**
  - 3. Résultats de comptages..... 24**
    - .3.1. A l’échelle du territoire : ..... 24
    - .3.2. Par site de suivi..... 24
  - 4. Conclusion : informations pertinentes à retenir à l’échelle des sites, du territoire, limites et perspectives ..... 27**
- **Chapitre 4 : EVALUATION QUALITATIVE DE L’ACTIVITE DE PECHE A PIED - LES ENQUETES ..... 28**
  - 1. Une méthodologie issue du projet LIFE « Pêche à pied de loisir » ..... 28**
    - .1.1. Le questionnaire..... 28
    - .1.2. Objectifs et calendrier ..... 28
    - *Méthodologie adoptée*..... 28
  - 2. Résultats d’enquêtes..... 29**
    - .2.1. Accueil réservé aux enquêteurs ..... 29
    - .2.2. Profils des pêcheurs enquêtés ..... 30
    - .2.3. Habitudes et pratiques de pêche ..... 31
    - .2.4. Connaissances du pêcheur ..... 33
    - .2.5. Analyse des paniers/pêche du jour ..... 35
    - .2.6. Attitude des pêcheurs à pied face aux enquêteurs..... 36

3.	Conclusion : informations pertinentes à retenir à l'échelle des sites, du territoire, limites et perspectives .....	37
•	Chapitre 5 : DESCRIPTION DES ACTIONS DE SENSIBILISATION.....	38
•	Chapitre 6 : EVOLUTION DES PRATIQUES ET DES CONNAISSANCES DE LA PECHE A PIED	39
•	CHAPITRE 7 : CONCLUSION ET PERSPECTIVES.....	39
1.	Limites et difficultés rencontrées.....	39
2.	Actions à prévoir sur 2019 suite au diagnostic 2018 : .....	39
.2.1.	Poursuite des actions de diagnostics .....	39
.2.2.	Mise en œuvre d'actions de sensibilisation .....	39
.2.3.	Autres actions.....	40
.2.4.	Concertation.....	40
.2.5.	Mobilisation de structures relais, bénévoles .....	40

# Pêche à pied DE LOISIR

• Contexte de L’Observatoire de la pêche à pied de loisir Manche – Mer du Nord

L’Observatoire des activités de pêche à pied de loisir correspond à la mise en œuvre de la mesure 308 MMN du Plan d’action pour le milieu marin (PAMM) de la sous-région marine Manche – Mer du Nord, co-pilotée par la DIRM Manche Est-Mer du Nord et l’AFB. Ce projet part du constat d’un besoin de connaissances sur les activités de pêche à pied de loisir, comptant près de 2 millions d’adeptes sur les côtes françaises, pratiquées sur des milieux riches en biodiversité et concentrant les enjeux (préservation des gisements, des habitats, aspects sanitaires...). Cette démarche s’inscrivant dans la continuité du projet LIFE Pêche à pied, vise donc à accompagner l’acquisition de connaissances (qualitatives et quantitatives) afin de favoriser la prise en compte des problématiques liées aux activités de pêche à pied de loisir dans les politiques publiques des territoires, sur un littoral allant de la frontière belge jusqu’à la pointe finistérienne.



Figure 1 : Carte des territoires et structures de l’Observatoire MMN

- Territoires couverts par des actions de diagnostics en 2018 (comptages, enquêtes) ou déjà diagnostiqués
- Sites pilotes suivis dans la cadre du marché DREAL
- Actions de suivi ponctuel sur 2018, diagnostics à réaliser en 2019, ou actions de sensibilisation (si sites déjà diagnostiqués dans le LIFE)
- Territoires dits « orphelins » pas de suivis opérés pour l’Observatoire

Impliquant en 2018 plus d’une vingtaine d’acteurs de terrain déjà investis sur cette thématique depuis plusieurs années (associations, collectivités, établissements publics), cet observatoire vise à pérenniser et étendre les réseaux de collecte de données mis en place dans le cadre du projet LIFE Pêche à pied de loisir : suivi de la fréquentation des sites, profils et pratiques des usagers, espèces (coques, moules...) et milieux ciblés (champs de blocs, massifs d’hermelles...). Il doit également contribuer au

suivi du niveau de connaissance des pêcheurs à pied et de la qualité des récoltes sur les sites faisant l'objet d'actions de sensibilisation. L'ensemble des informations ainsi recueillies seront intégrées et accessibles au sein de la base de données ESTAMP.

L'Union régionale des CPIE de Normandie, association regroupant plusieurs acteurs contributeurs à cet observatoire (*CPIE du Cotentin dans la Manche, CPIE Vallée de l'Orne dans le Calvados, Estran-Cité de la Mer en Seine-Maritime*), a été retenue fin avril 2018 par la DirmMer MEM Nor pour animer cet observatoire. Cette animation se fait en cohérence avec les actions mises en œuvre au niveau national au sein du Réseau Littorea, réseau rassemblant l'ensemble des structures s'investissant dans le suivi, la connaissance et l'accompagnement de la pêche à pied de loisir en France.

Sur cette première année de mise en œuvre, l'Observatoire s'est développé d'une part autour de programmes de suivi et de sensibilisation déjà en cours (en Normandie, Hauts de France) ainsi que sur de nouvelles démarches de diagnostics, initiées dans le cadre d'un appel d'offre financé par la DREAL (Normandie). Territoires pour la plupart engagés dans le projet LIFE, les structures retenues dans cet appel d'offre ont donc réalisé des diagnostics (étude de la fréquentation, enquêtes sur les connaissances et pratiques des pêcheurs à pied), suivant la méthodologie issue du LIFE. Ce sont les résultats de ces travaux qui sont ici présentés.

# Pêche à pied DE LOISIR

## ● Chapitre 1 : DESCRIPTION DU TERRITOIRE

### 1. Description générale du territoire

#### ● Contexte de l'étude

Le Lot n°5 « Côte de Penthièvre » se déploie sur le Nord-Est des Côtes d'Armor du Cap d'Erquy à l'ouest, à la pointe de Saint Cast le Guido à l'Est. Ce linéaire de côte est une zone plutôt exposée aux courants de marées qui circulent entre la Baie de Saint Brieu et la Baie de Saint Malo et aux coups de vent d'orientation Nord-Est dominant dans ce secteur. Le littoral de la zone s'organise alors autour de pieds de falaises à champs de blocs et de plages de sable battu plus ou moins grossiers selon l'exposition. On distingue d'ouest en est, quatre zones que nous pourrions catégoriser comme suit :

- Zone une du Cap d'Erquy (ENS départemental), fortement exposé au courant à l'ouest et qui laisse apparaître des champs de blocs importants au pied des falaises du Cap d'Erquy avec un adoucissement des conditions d'exposition vers l'est qui se matérialise par l'apparition de plage et d'un port aux Hôpitaux à l'embouchure de l'Islet. L'îlot Saint Michel qui se situe dans cette zone présente le même type de caractéristiques avec des zones battues vers le large au nord et à l'ouest, des zones abritées au sud et à l'est. Les champs de blocs majoritaires, y côtoient les sables à fousseurs et un herbier à zostères dans l'anse sud-est, sous le port saisonnier Saint Michel.

- Zone deux plus à l'Est les grandes plages de Sables d'Or les Pins et de l'Anse du Croc ne présentent qu'une étendue « monotone » de sable peu fréquentée par les pêcheurs, sauf dans le cas des forts coups de vent de nord-est qui rabattent les coquilles Saint Jacques sur la plage. Au centre de cette zone, le site (privé) des carrières de l'Ouest et le plateau du Routin, est un « hot spot » de la pêche locale. Difficile d'accès, exposé, et très minéral c'est un site de choix pour les pêcheurs aguerris (tourteaux, étrilles, ormeaux, coquilles, pétoncles, algues, etc) qui s'éloignent ainsi des zones plus « touristiques ».

- La troisième zone concerne les contreforts du Cap Fréhel avec d'Ouest en Est, les roches des Ecarets, entre le camping de l'Étang et de la plage des Grèves d'En Bas, site de champs de blocs sur un récif filonien accessible uniquement par fort coefficient, présentant une belle diversité d'exposition et souffrant d'une fréquentation estivale importante et de cas d'encerclement régulier. Ce secteur évolue en champs de blocs de pied de falaise vers la pointe du Cap Fréhel et les moyens d'accès à la plage deviennent de plus en plus périlleux à mesure que nous nous rapprochons du Cap. Les pêcheurs à pied laissent place aux pêcheurs à la ligne du bord et quelques plongeurs lorsque les conditions météo le permettent. Sur la face Est du Cap Fréhel à La Teignouse et dans l'anse des Sévignés la fréquentation est constante mais marginale devant les difficultés d'accès que présentent ses sites. On retrouve un peu d'usages sur la pointe de la Latte face nord pour les pêcheurs à la ligne et face sud pour les plongeurs. Ensuite nous entrons dans la Baie de la Fresnaye.

- La baie de la Fresnaye est la quatrième zone, très abritée, siège de la conchyliculture locale, qui, au même titre que l'îlot Saint Michel, concentre la majeure partie de la population de pêcheurs à pieds. Le milieu conditionne une activité de pêche qui se concentre sur les fousseurs des zones sablonneuses à sablo-vaseuses, mais on y trouve aussi des champs de blocs en pied de falaises au Nord-Est comme au Sud-Est, ainsi qu'un herbier à zostères au Nord-Est sous la pointe de Vaugamont. Les sites à champs de blocs sont surtout fréquentés par les pêcheurs d'huitres et de moules, l'herbier est fréquenté régulièrement par des pêcheurs de bouquets au haveneau et occasionnellement pour des recherches de bivalves. Un gisement de couteaux est connu, côté

Plévenon, entre port Saint Géran et Château Serein. Les gisements de coques et palourdes sont plutôt localisés côté Saint Cast le Guildo, de port Saint Jean vers la pointe des Châtelets et ce jusqu'aux parcs conchyliques. On notera aussi une activité régulière de recherche de lançons face à la plage de la Fresnaye. Pour le fond de baie l'activité de pêche est négligeable autour des deux embouchures de fleuves (Frémur et Rat) qui isolent la pointe de Crissouët sur la commune de Pléboulle, laissant toute tranquillité aux oiseaux hivernants. Puis une activité de recherche d'appâts, occasionnelle et quel que soit le coefficient, existe sur les zones de port Nieux côté Fréhel et au pied de Saint Germain de la mer, côté Matignon. L'embouchure de la baie de la Fresnaye (pointe de la Latte au nord et pointe de l'Isle au sud) est majoritairement arpentée par les pêcheurs à la ligne et par les plongeurs. Pour finir les concessions de conchyliculture qui représentent près de deux kms<sup>2</sup> sur les neuf que comptent la baie, sont le lieu d'une activité de glanage important (malgré les interdictions) mais dans une relativement bonne entente entre professionnels et pêcheurs de loisir.

Ce secteur profite de conditions physiques exceptionnelles pour l'activité de pêche, les marées de vives eaux se situant en général dans une fourchette comprise entre 12h et 16h. Ce paramètre complique le comptage dans le cas des mortes eaux qui se situent en ailes de journée et donc moins propice à la mobilisation.

Le présent diagnostic portera sur la Baie de la Fresnaye, un précédent travail (Life+) ayant eu lieu sur l'Ilot Saint Michel il ne sera que survolé, il sera intéressant de se pencher plus avant dans les caractéristiques spécifiques de la baie.

## • **Le Syndicat Mixte Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel**

Pour ce diagnostic, le syndicat mixte Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel, a mobilisé un employé sur près de 25% de son temps annuel. Le Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel s'articule autour de 3 missions : l'animation du patrimoine naturel et historique, l'animation du réseau Natura2000 et l'Opération Grand Site en vue d'une labellisation Grand Site de France. Son périmètre de labellisation se limite aux quatre communes d'Erquy, Plurien, Fréhel et Plévenon, alors que son périmètre administratif comprend les intercommunalités de Lamballe Terre et Mer et de Dinan Agglomération, soit 105 communes. Si notre structure porte une animation du réseau Natura2000, celle-ci était plutôt orientée vers les espaces protégés du Cap Fréhel, demain elle s'étendra sur la Baie de la Fresnaye avec l'apport d'un second opérateur. Il nous semblait donc cohérent de s'investir dans ce secteur. Le passif du Life+ sur l'Ilot Saint Michel nous avait intéressé dans la démarche et le type d'interaction mené auprès des pêcheurs à pied, tant dans les enquêtes que dans la sensibilisation. A l'époque (2014-2017) nous avons touchés près de 2000 personnes en activités de pêche. Si le rôle n'est pas toujours facile sur le terrain, il est aussi un outil d'identification et de recueil des attentes et des craintes des locaux que nous avons pu entretenir à ces occasions. Il s'est avéré aussi que la sensibilisation était tout à fait bienvenue et un millier de réglottes ont été distribuées durant la période. La distribution des affiches nous a permis de nous rapprocher d'autres acteurs du territoire comme les hébergeurs et les campings, qui eux aussi ont été très intéressés de trouver un interlocuteur local pour toutes leurs questions liées à l'activité de pêche à pied. Ce projet a de plus permis d'initier un partenariat plus serré avec les offices de tourisme. Pour finir le projet Life+ nous a amené à participer aux différents comités et autres colloques qui améliorent notre « culture » dans ces domaines, où nous partions de zéro.

Pour ce diagnostic, l'aide de bénévoles aurait été utile, malheureusement seules 4 personnes ont participé aux enquêtes et 4 autres au comptage national. Le constat d'une faible mobilisation des bénévoles ayant déjà été fait durant le projet Life+, nous avons prévu de faibles effectifs, mais celle-ci fut encore moindre. Notre structure porte des enjeux souvent vus comme contradictoires (gestion et médiation). Elle est le principal interlocuteur local sur la question des aménagements (et des

conflits qui vont avec) et des contrats Natura2000. Seul un travail au long court et des restitutions publiques pourront nous sortir de cette suspicion.

- **Opérateur Natura2000.**

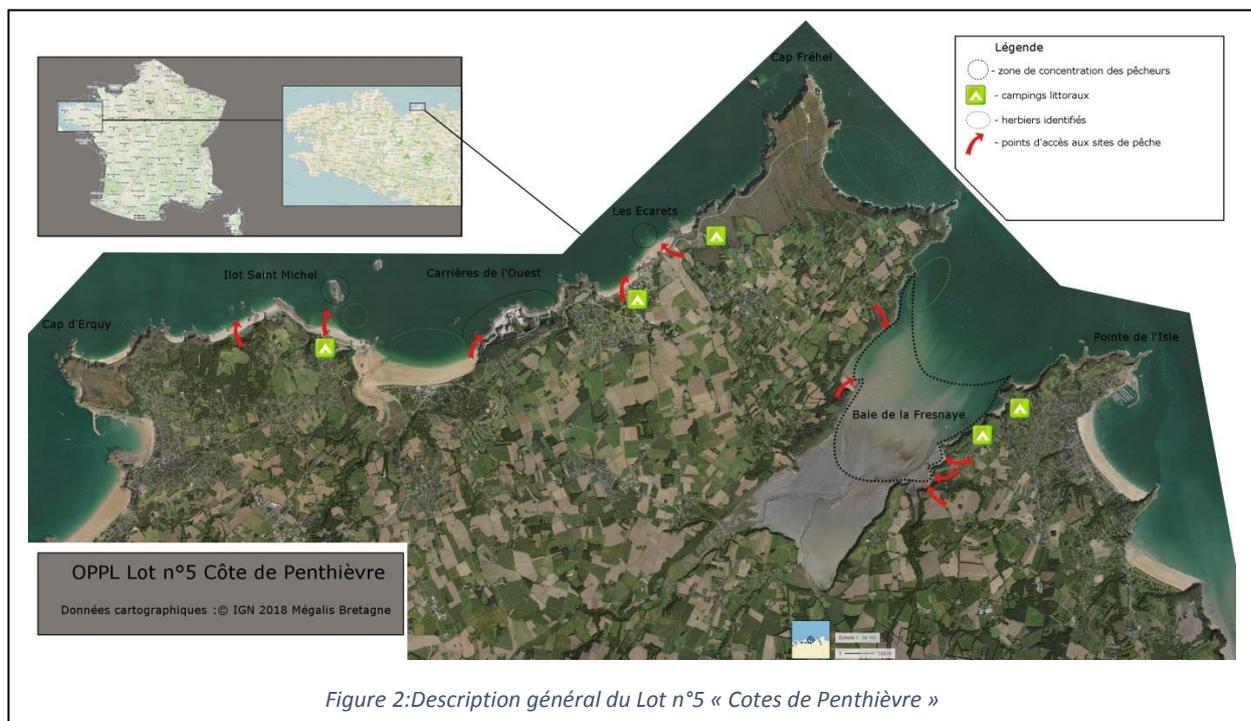
Depuis plusieurs années un travail d'identification des espaces sensibles et une cartographie d'habitats sont en cours autour de la baie. Nous suivons aussi l'arrivée et l'implantation des hivernants sur la période froide. Tout ceci dans le but de préparer le DOCOB qui orientera les politiques futures de conservation des espèces classées de la zone terrestre.

# Pêche à pied DE LOISIR

## 2. La pêche à pied de loisir sur le territoire

### .2.1. Contexte et enjeux locaux

Le département des Côtes d'Armor présente une importante façade maritime, exploitée depuis des temps immémoriaux. L'importance des marées y offre un accès quasi quotidien aux ressources de l'estran, alors considérées comme une manne pour les populations locales. Aujourd'hui l'aspect vivrier a laissé place à un aspect traditionnel et ludique. C'est tout un pan de la culture locale qui est accessible via ce geste simple qu'est la pêche à pied. En effet le novice y apprendra un vocabulaire spécifique (nom des outils, des espèces, des lieux, etc.), des techniques (à la gratte, au trou, malaxage, etc.), mais aussi un regard neuf sur son environnement (prévision du temps à venir, assujettissement au rythme naturel de la marée, relation milieu/espèce, etc.). Tous ces apprentissages de terrain en relation avec des « anciens » formant un habitus vecteur d'identité. Si les usages anciens sont connus (pêcherie et bassin médiévaux, jusqu'aux « cueillettes d'équinoxe » encore dans les années 60 pour boucler la saison légumière), le volume des pratiquants est difficile à estimer historiquement. Aujourd'hui et suite aux travaux de VivArmor Nature et IODDE, il est possible de mieux estimer la fréquentation et donc l'impact de cette activité (aux multiples facettes).



Localement le lot n°5 « Côte de Penthièvre » ne déroge pas à la règle. Les données recueillies lors du projet Life+ (2014-2017) indiquent une fréquentation importante sans être exceptionnelle. Cette fréquentation étant relativement bien répartie dans l'année, en fonction de l'accessibilité du site en question, elle dégage néanmoins deux sites qui absorbent les conjonctions des facteurs grandes marées et vacances estivales. Il s'agit de l'îlot Saint Michel en Erquy et de la baie de la Fesnaye, qui accueillent, à eux deux, près de 80% des pêcheurs à pied de loisir lors des comptages nationaux qui ont pu être réalisés. La zone est marquée par une grande diversité de milieux sur un espace géographique relativement limité, ce qui génère une importante biodiversité, et une diversité de pratiques que l'on retrouve sur l'ensemble du département des Côtes d'Armor.

Les techniques et outils (détaillés dans le guide méthodologique et plus précisément dans le rapport de diagnostic *Delisle F., 2017. Rapport de diagnostic du projet Life Pêche à pied de loisir.*

Territoire Ouest Côtes d'Armor. Rapport final 2014-2017 p10 à 16. VivArmor Nature. 154 pp) les plus utilisées par les pêcheurs sur le lot n°5 sont, par ordre d'importance :

Ilot Saint Michel (champs de blocs et sables moyens)		Baie de la Fresnaye (sables vaseux, sables grossiers et herbiers)	
Espèces/outils	Techniques	Espèces/outils	Techniques
<b>Crabes et homards</b> : mains, croc, épuisette	Retournement des blocs et recherche des anfractuosités	<b>Bivalves fouisseurs</b> : mains, couteau à palourdes, griffe, râteau, baleine de parapluie	Recherche d'un milieu ou d'indices de présence (trou)
<b>Bivalves fouisseurs</b> : râteau, griffe	Recherche d'un milieu ou d'indices de présence (trou)	<b>Bivalves non fouisseurs</b> : Mains, couteau, burin	Cueillette à même le rocher, ou aux pieds des zones conchylicoles
<b>Bivalves non-fouisseurs</b> : Mains, couteau, burin	Cueillette à même le rocher	<b>Lançons</b> : butoir	Sillons dans les sables de bas de plage
<b>Lançons</b> : butoir	Sillons dans les sables de bas de plage	<b>Crabes</b> : mains, croc	Retournement des blocs
<b>Ormeaux</b> : mains, couteau	Cueillette en limite de zone subtidale	<b>Crevettes</b> : haveneau	Prospection en limite subtidale et dans un herbier
<b>Appâts</b> : fourche-bêche	Trous dans les sables moyens	<b>Appâts</b> : fourche-bêche	Trous dans les sables vaseux à moyens

Devant une telle diversité les pêcheurs sont souvent enclins à glaner plusieurs produits sur un an, mais pour une sortie c'est souvent un ou deux produits, maximum, qui sont recherchés. Cela fait apparaître un enjeu important de connaissances des tailles et quotas réglementaires, et ce, pour 4, voire 6 espèces différentes. Les données issues du Life+, donne des résultats assez médiocres sur l'usage des outils de mesure (=30% en 2016 sur l'ilot Saint Michel). Cela impacte directement la qualité du respect des tailles de capture. La sensibilisation à la fragilité des milieux est aussi nécessaire pour diminuer l'impact des pratiques de pêche, notamment dans le cas des champs de blocs où ceux-ci sont en nombre limité.

Un autre enjeu d'importance sur le territoire concerne la réglementation sanitaire, son affichage par les municipalités et son respect par les pêcheurs qui trop souvent l'ignorent, quel que soit leur niveau de pratique. Certains sites, comme la baie de la Fresnaye, ont pu présenter des risques importants dans les années 90/2015, sans que la fréquentation des pêcheurs ne disparaisse.

## 2.2. Les pêcheurs à pied de loisir

L'association VivArmor détaille comme suit le pêcheur à pied de loisir costarmoricain :

« De très nombreuses personnes bien différentes pratiquent la pêche à pied, cependant il ressort un profil type des différentes enquêtes réalisées par VivArmor depuis plusieurs années (Contrat Nature 2007-2011, Life Pêche à pied de loisir 2013-2017).

Les pêcheurs à pied sont tout d'abord des personnes plutôt âgées. Plus de 60% des pêcheurs à pied ont plus de 50 ans. D'une manière générale les adolescents et les jeunes adultes sont assez peu représentés parmi les pêcheurs. Les enfants de moins de 15 ans qui sont souvent présents dans des groupes familiaux auprès de leurs parents ou grands-parents représentent moins de 15% des pratiquants.

Accessible et familiale, la pêche à pied attire aussi bien les hommes (53%) que les femmes (47%) dans les Côtes d'Armor, sur l'ensemble des sites étudiés dans le cadre du Life.

La grande diversité du littoral costarmoricain offre la possibilité aux pêcheurs à pied de pratiquer toutes les pêches décrites aux paragraphes précédents. Malgré cela, les pratiquants s'avèrent être assez routiniers : plus de la moitié des pêcheurs locaux ne fréquente que un ou deux sites tout au long de l'année, depuis plus de 30 ans en moyenne. Durant la belle saison, les touristes viennent profiter des gisements connus le plus souvent à proximité de leur lieu de séjour, parfois de manière improvisée.

La pêche à pied de loisir est une activité non fédérée. Très peu de pratiquants sont adhérents d'une association de plaisanciers et malgré une nette amélioration ces dernières années, nombreux sont les pêcheurs à pied encore mal informés sur la législation de leur activité. »

Delisle F., 2017. Rapport de diagnostic du projet Life Pêche à pied de loisir. Territoire Ouest Côtes d'Armor. Rapport final 2014-2017 p17. VivArmor Nature. 154 pp.

En première approche, et sur l'ensemble du lot n°5, on distinguera trois dynamiques imputables aux pêcheurs :

- **des pêcheurs à « pied d'œuvre »** qui « travaillent » la baie, l'habitent et la glanent en fonction des envies, du temps et des passages familiaux. L'accès au site étant relativement peu contraint par les marées, les grands coefficients ne sont pas spécialement recherchés. C'est plutôt une coordination d'évènements qui va motiver la pêche (vent de Nord-Est pour la coquille, période et odeur pour le lançon, etc.). La tendance sera d'éviter les périodes de vacances, mais la présence de petits enfants peut fausser cette hypothèse. Les pratiques sont spécifiques avec des techniques de recherches et du matériel « spécialisé » (baleine de parapluie pour les couteaux, pêche au trou ou par malaxage pour les bivalves fousseurs, butoir pour le lançon, choix dans la localisation du gisement). Motivation → la ressource en qualité et quantité.

- **des pêcheurs à pied « en éventail »** qui « occupent » leurs vacances avec une activité saine, gratuite et conviviale. Le comportement peut être relativement moutonnier, notamment dans le cas des périodes de grandes marées. La notion de période de vacances n'a pas réellement de sens dans la mesure où cette population est généralement dégagée d'obligation professionnelle. On parlera alors de la saison estivale au sens large (de mai/juin à septembre/octobre). Cette population n'est pas toujours parfaitement différenciable de la précédente, en effet certaines familles vivent avec un pied dans la périphérie de la baie et un autre en milieu urbain (résidence secondaire), ou encore appartiennent à la famille d'un pêcheur local. Motivation → la détente/l'échange.

- **des pêcheurs « course à pied »** qui « utilisent » la baie par facilité dans un principe d'efficacité. C'est le cas pour les récoltes d'appâts pour la pêche à la ligne (arénicole et coques). Les accès de port Nieux (Fréhel) et port Saint Jean (Matignon) sont simples et permettent un rapport intéressant entre le temps passé et le volume récolté (faible dans le cas des appâts). La période choisie sera donc liée à la saisonnalité du poisson et en période « creuse » (petit coefficient, horaires atypiques) pour optimiser le temps sur site et éviter l'engorgement des parkings. Motivation → l'efficacité/la tranquillité.

- une dernière population difficile à distinguer des trois autres sera le **pêcheur exploratoire**. En première sortie de pêche, il découvre ce milieu et cette activité (recommandation et opportunisme), au départ des campings en période de vacances et de grande marée. Cette population est marginale numériquement mais aussi temporaire. En effet avec le temps elle glissera dans une des trois autres catégories (ou arrêtera la pêche à pied de loisir). Motivation → la découverte/la connaissance.

### .2.3. Législations applicables

- **La pêche à pied de loisir qu'est-ce que c'est ?**

**Pêche maritime de loisir** : définie d'abord par son caractère non commercial (loisir), dont le produit est destiné à la consommation (ou l'usage) exclusif du pêcheur et de sa famille. Elle s'exerce sur le domaine public maritime et sur la partie des fleuves, rivières ou canaux où les eaux sont salées. Toute pêche à pied exercée par un pêcheur non professionnel dans un but de revente est qualifiée de pêche à pied commerciale à titre non-professionnel et est interdite, quelles que soient ses conditions d'exercice (engins, dates, etc.).

**Pêche à pied** : définie dans la réglementation concernant la pêche à pied professionnelle comme une « action de pêche proprement dite [qui] s'exerce : sans que le pêcheur cesse d'avoir un appui au sol et sans équipement respiratoire permettant de rester immergé ».

**Pêche à pied de loisir** : conjonction de ces deux définitions (mode et lieux de pêche (sur l'estran, au contact du sol et sans aide respiratoire) et caractère non commercial de la pêche.), cependant non définie spécifiquement dans les textes réglementaires.

Donc dans le cadre de l'Observatoire et de nos enquêtes, est considéré comme pêcheur à pied récréatif toute personne qui, présente à marée basse sur l'estran, prélève coquillages, poissons, algues ou crustacés pour sa consommation personnelle ou celles de ses proches, sans intention de revente. Les personnes en excursion sur l'estran, notamment les familles, qui ramassent dans les flaques quelques bigorneaux ou crevettes sont donc considérées comme des pêcheurs. Sont exclus les pêcheurs à la canne du bord (leurre manié, surf casting) et les pêcheurs posant à pied des engins dormants sur l'estran (lignes de fond, filets fixes, casiers). Les pêcheurs d'appâts et les ramasseurs d'algues sont, par contre, considérés comme des pêcheurs à pied de loisir.

- **La réglementation des captures :**

#### **Mesures européennes et nationales**

**Règlement CE n° 850/98 du conseil du 30 mars 1998** visant à la conservation des ressources de pêche par le biais de **mesures techniques de protection des juvéniles** d'organismes marins.

**Règlement (UE) 2018/120 du conseil du 23 janvier 2018** établissant, pour 2018, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques, applicables dans les eaux de l'Union et, pour les navires de pêche de l'Union, dans certaines eaux n'appartenant pas à l'Union et modifiant le règlement (UE) 2017/127.

**Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014** relatif à la codification de la partie réglementaire du livre IX du code rural et de la pêche maritime. Il abroge le décret modifié n° 90/618 du 11 juillet 1990. Les articles R921-85 à R921-87 et R921-93, ajoutés par ce décret, introduisent notamment des dispositions permettant l'établissement de **régimes d'autorisation de pêche pour la pêche récréative de certaines espèces**.

**Arrêté ministériel du 17 mai 2011** imposant le **marquage** des certaines espèces de poissons et crustacés capturées dans le cadre de la pêche maritime de loisir.

**Arrêté ministériel du 29 janvier 2013** modifiant l'arrêté du 26 octobre 2012 et définissant la **taille minimale ou le poids de capture** des poissons et autres organismes marins effectuée dans le cadre de la pêche maritime de loisir.

**Arrêté du 15 janvier 2018** et **l'arrêté du 29 janvier 2013** modifiant l'arrêté du 26 octobre 2012 déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture des poissons et autres organismes marins effectuée dans le cadre de la pêche maritime de loisir.

## Mesures régionales

**Arrêté n°2013-7456 du 21 octobre 2013** modifié par arrêté n°2014-9311 du 16 juin 2014 réglementant l'exercice de la pêche maritime de loisir pratiquée à pied en Bretagne pour les coquillages, échinodermes et vers marins : **protection des milieux, quotas, périodes de pêche, engins autorisés...**

**Arrêté n° 2014-9311** modifiant l'arrêté n° 2013-7456 du 21 octobre 2013 réglementant l'exercice de la pêche maritime de loisir pratiquée à pied en Bretagne pour les coquillages, échinodermes et vers marins.

**Arrêté préfectoral du 24 mars 2017** fixant les conditions de **récolte des algues de rive** en Bretagne.

## Mesures locales

Pas de mesure qui touche spécifiquement le lot n°5, exception faite des arrêtés concernant les interdictions sanitaires pérennes ou temporaires

Les sanctions maximales encourues en fonction des principales infractions en pêche de loisir sont les suivantes :

Vente de produits de sa pêche par un plaisancier : 22 500 €
Pêche sous-marine avec foyer lumineux : 1 500 €
Pêche d'oursins pendant une période interdite : 22 500 €
Pêche sous-marine en zone interdite, temps interdit ou zone portuaire : 1 500 €
Pêche sous-marine avec un équipement respiratoire permettant de respirer sans revenir à la surface : 1 500 €
Pratique de la pêche sous-marine sans signaler sa présence au moyen d'une bouée : 1 500 €
Détention et utilisation d'engins de pêches supérieurs à ceux autorisés : 22 500 €
Contravention aux mesures de limitation de captures : 22 500 €

Sources à jour du 01/12/2018

- **Les classements sanitaires**

Sur le site de la Préfecture des Côtes d'Armor, on retrouve une information synthétique sur le classement sanitaire des zones de cultures marines et les zones interdites de pêche à pied de manière permanente sur certaines portions du littoral du département :

Les zones d'exploitation des coquillages et de pratique de la pêche à pied font l'objet d'un suivi sanitaire par les services de l'État (Ifremer, Agence régionale de santé, Direction départementale de la protection des populations) qui permet de garantir le bon état sanitaire des coquillages consommés. L'analyse de ce suivi permet l'établissement d'un classement sanitaire des zones de production arrêté par le préfet de département, qui définit, pour chaque groupe de coquillages (gastéropodes, bivalves fouisseurs et bivalves non fouisseurs) la qualité des zones de production. Ce suivi régulier permet également, en cas de détection de pollution ponctuelle, d'interdire certaines activités.

Ce classement est établi sur la base de textes réglementaires communautaires et nationaux dont l'abord est peu aisé pour le grand public. Il convient de retenir que, dans les zones classées C, la pêche de loisir des coquillages est interdite car ces zones présentent des risques importants de contamination microbienne.

Dans les zones classées B, la pêche de loisir est tolérée, mais les pêcheurs à pied doivent porter une grande attention à l'état des coquillages qu'ils consomment.

Dans tous les cas et en particulier en cas d'événement pluviométrique ayant pu générer une pollution ponctuelle des coquillages, les pêcheurs à pied sont invités à se renseigner sur l'état de salubrité de la zone avant de pêcher. Les fermetures ponctuelles, décidées après un résultat du réseau de suivi dépassant les seuils réglementaires, font l'objet d'une diffusion dans la presse et auprès des mairies.

Des arrêtés préfectoraux définissent la salubrité des zones conchylicoles et de zones de pêches à pied et peuvent interdire la pratique de la pêche à pied de loisir.

Par ailleurs l'arrêté du 22 septembre 2016 interdit à la pêche à pied de loisir des zones à la qualité des eaux particulièrement dégradée, notamment à proximité des émissaires des stations d'épuration.

- **Source mise à jour du 02/02/2018 :**

<http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-navigation-littoral-et-Peche/Cultures-marines-et-pisciculture/Classement-sanitaire#>

## 3. Présentation des sites pilotes suivis dans le cadre de l'Observatoire

### 3.1. Baie de la Fresnaye

La Baie de la Fresnaye est un site de pêche aux bivalves fouisseurs, sur un linéaire de côtes plutôt orienté vers la pêche aux crustacés. C'est un site d'ampleur avec ses 9,40 km<sup>2</sup> dégagés par grande marée pour une ouverture de près de 2,5 km vers le large. Les deux sites de pêche les plus proches, susceptibles de fournir les mêmes produits, sont Saint Jacut à l'Est à près de 15 kms et la plage de Jospinet en Planguenoual à 25 kms à l'Ouest. Cette baie présente des facilités d'accès, une qualité de gisement et une qualité paysagère vivement reconnues. Cinq communes se partagent cette baie (Plévenon, Fréhel, Plébouille, Matignon et Saint Cast le Guildo) et 8 exploitants conchylicoles y travaillent les moules et les huitres. On y compte trois exutoires de station d'épuration, tous localisés au Sud et à l'Est. Plébouille à l'embouchure du Rat, en fond de baie au Sud, Matignon au débouché de la vallée du moulin de la mer, au Sud-Est et Saint Cast sur la plage de la Mare à l'Est, proche de la pointe de l'Isle.

La Baie de la Fresnaye représente un point de convergence important des pêcheurs à pied de loisir du secteur pour plusieurs raisons. Le linéaire côtier qui jouxte cette zone est très découpé et relativement hostile, plus propice aux champs de blocs et aux vents qu'aux après-midi ensoleillés sur

le sable. Or la baie présente une géographie bien spécifique qui en fait une zone relativement bien protégée du vent et suffisamment ouverte pour accueillir le soleil. Le paysage qui s’y dessine est très apprécié des usagers, de plus son accessibilité sans être difficile n’en est pas moins malaisée. Le pêcheur y trouvera différents produits, et ce, quel que soit le coefficient de marée, ou presque. Pour finir la taille et la géométrie de la baie permettent une impression de tranquillité (parfois relative) même par forte marée estivale. La fréquentation touristique y est importante, quoique modéré par la localisation générale qui en fait une sorte de point aveugle entre la côte d’Emeraude et la côte de Penthièvre. Saint Cast le Guildo est la station qui draine le plus de touristes sur cette zone (trois campings la bordent au Sud-Est). Tous les principaux accès ont été équipés de panneaux Life en 2016, soit port Saint Géran en Plévenon, port Saint Jean en Matignon et le parking de la fosse en Saint Cast le Guildo. Ils ne sont pas tous à jour et parfois même sous employés au profit d’affichages secondaires sur poteau.

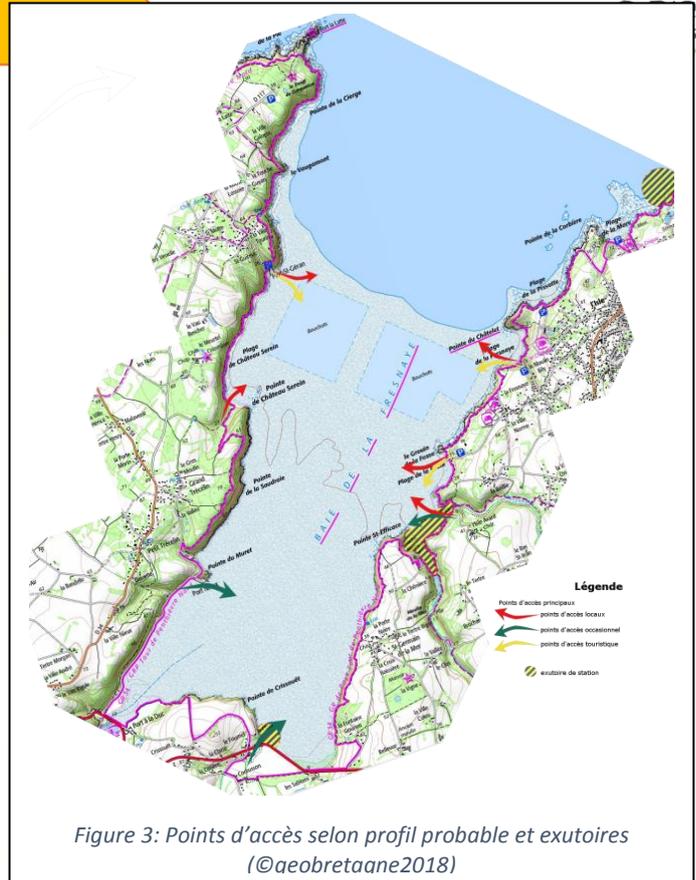


Figure 3: Points d'accès selon profil probable et exutoires (@aeobretaane2018)



Figure 4 : Panneau Life de port Saint Jean, Matignon

Cette baie a souffert, plusieurs années durant, de la coordination de l’activité agricole et touristique, qui y ont généré des marées vertes importantes et des qualités sanitaires déplorables. Cependant la présence de pêcheurs à pied ne s’est jamais véritablement effondrée même au plus fort des marées vertes et malgré les interdictions de pêche à pied récréative (BARTH C., 2014, *Prédiagnostic 2013-2014 des pratiques de pêche à pied de loisir entre Erquy et St-Cast réalisé dans le cadre des actions de gestion durable de la pêche à pied récréative coordonnées par VivArmor Nature, Rapport de stage BTSA GPN, 35 pages*).. Longtemps interdite de pêche pour ces raisons sanitaires, un très gros travail des acteurs locaux du

bassin versant du Frémur a permis d’atteindre des résultats d’analyses tout à fait encourageants pour l’avenir. Une première étape ayant été franchie en juillet 2015 avec une évolution positive du classement en catégorie B pour les fousseurs. Cette amélioration est issue de la mise en place d’une politique globale de bassin versant qui a réuni les acteurs de la filière porcine et agricole, les municipalités voisines de la baie et les huit conchyliculteurs présents sur le site. Depuis les indicateurs donnent toujours une tendance à l’amélioration des qualités sanitaires de la baie (CHEVÉ J., LE NOC S., février 2017, *Etude sanitaire de la zone 22.02.10 – Baie de la Fresnaie Groupe III, Rapport d’étude IFREMER, 61 pages*). Cependant cette amélioration ne doit pas masquer la relative disparité dans la dispersion des panaches de pollution qui affectent notablement plus la façade castine que celle de Plévenon et qui a justifié de la division en deux zones de suivis distincts (respectivement 22.02.10/11

et 22.02.12 depuis 2017). Malheureusement, la pression de pêche est majoritairement castine (22.02.10/11), de par la conjonction d'un plus grand nombre d'accès pour un bassin de population plus important. De surcroit, il existe une zone d'interdiction permanente au niveau de l'embouchure de la vallée du Moulin de la Mer, souvent fréquentée (appâts pour beaucoup, mais qui créent une présence susceptible d'attirer des pêcheurs moins avertis, figure 5) et mal signalée (arrêté brut sur le poteau à gauche du panneau Life sur la figure 4).

A ces enjeux sanitaires d'importances, s'ajoute tout un écosystème humain qui cohabite sur la zone. Aux pêcheurs à pied estivants ou occasionnels, il faut ajouter une population locale de pêcheurs à pied, qui, au départ de Plévenon, considère la baie comme une extension de leur jardin. La plage de Château Serein est un site très apprécié par les locaux (Plévenon) qui la définissent comme la plage



Figure 5: recherche d'appâts en zone interdite

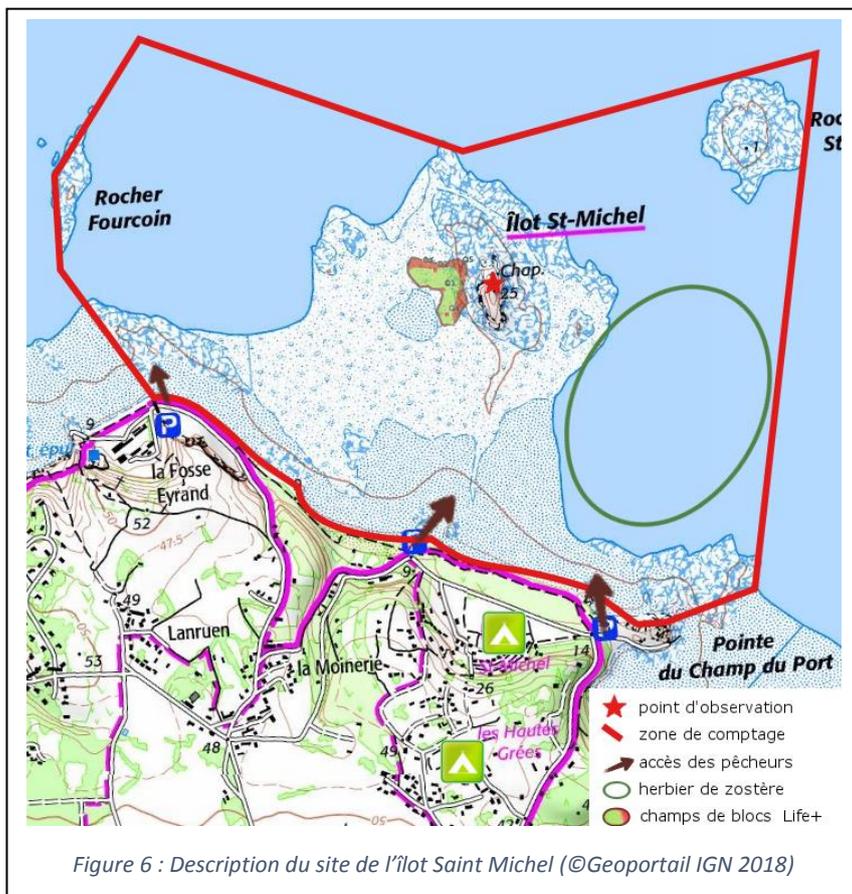
sauvage la mieux exposée du secteur. Les traversées à pied y sont courantes et le GR 34 la borde sur tous les côtés terrestres. La balade équestre n'est pas en reste, notamment dans le fond de baie. L'activité conchylicole y est soutenue, 8 à 15 engins par marée, et génère des produits de qualité, plusieurs fois primés. De plus, une activité de plaisance, modeste mais régulière, au départ de port Saint Géran en Plévenon et de la plage de la Fresnaye en Saint Cast, génère l'usage de casiers et de lignes à l'embouchure de la baie et sous la pointe de La Latte (herbiers de zostères). Pour finir l'activité de pêche du bord et de plongée en apnée sont régulières en période printanière et estivale (araignée, bar, coquille Saint Jacques, etc.).

Marginalement et pour l'avenir, une activité de cueillette des algues ou plutôt des salicornes est à envisager sur la zone prés salés en fond de baie. Le chiffrage de cette activité n'a pu être réalisé pour le moment dans la mesure où celle-ci est très éloignée du point de comptage choisi. Mais la fermeture par sédimentation de la baie et la progression du pré salé a mis en lumière un gisement de salicorne impressionnant cet été.

La somme des enjeux repérables concernent donc la bonne cohabitation entre usagés (notamment conchyliculteurs et pêcheurs), l'amélioration de la connaissance des pêcheurs vis-à-vis des milieux (herbiers à zostères sous le Vaugamont), de la réglementation, tant dans la taille que dans le quota des espèces recherchées, de la connaissance des outils et méthodes autorisées et pour finir, de l'identification du niveau de salubrité des différents secteurs.

### 3.2. Ilot Saint Michel

L'îlot Saint Michel se situe sur la frange Nord-Est du Cap d'Erquy, proche de l'embouchure de l'Islet qui est la frontière administrative avec la station de Sables d'Or les Pins en Fréhel. C'est un site connu pour sa fréquentation importante lors des grandes marées, les différents chiffrages réalisés sur site en font un des deux « hot spots » du secteur. La pêche y est plutôt tournée vers les espèces de zone infralittorale battue (étrille, homard, ormeaux). Cependant une activité de pêche médiolittorale est aussi avérée dans le secteur Sud-Ouest (moule, lançon, couteau). Le site est accessible via un cordon de galets qui découvre un peu avant le coefficient 70, les plateaux au Nord ne sont donc pêchés que par des coefficients de 90 minimum pour avoir un peu de temps sur site (81% des pêcheurs interrogés en 2015 avaient comme critère les grandes marées dans leur choix de marée, Aamp, lifePAPL, Site d'Erquy-îlot Saint Michel fiche résultat 2014/2015, p2).



connu pour sa fréquentation importante lors des grandes marées, les différents chiffrages réalisés sur site en font un des deux « hot spots » du secteur. La pêche y est plutôt tournée vers les espèces de zone infralittorale battue (étrille, homard, ormeaux). Cependant une activité de pêche médiolittorale est aussi avérée dans le secteur Sud-Ouest (moule, lançon, couteau). Le site est accessible via un cordon de galets qui découvre un peu avant le coefficient 70, les plateaux au Nord ne sont donc pêchés que par des coefficients de 90 minimum pour avoir un peu de temps sur site (81% des pêcheurs interrogés en 2015 avaient comme critère les grandes marées dans leur choix de marée, Aamp, lifePAPL, Site d'Erquy-îlot Saint Michel fiche résultat 2014/2015, p2).

Certaines pêches sur ce site sont donc conditionnées à la marée et l'îlot sujet à encerclement. Le site est aussi très prisé, tant par les locaux que par les estivants, pour des questions de qualité du paysage et des produits.

La proximité des campings Saint Michel et Hautes Grées draine un tourisme d'importance qui se concentre sur cette zone pour ces deux raisons. Il existe de plus 4 autres campings sur les hauteurs du Cap qui sont susceptibles de fournir chacun un volume non négligeable de pêcheurs estivants. C'est un des meilleurs sites de pêche aux crustacés avec les carrières de l'Ouest, mais c'est aussi un site unique pour les couteaux, et un des sites les plus accessibles pour les moules et les lançons.

Les milieux sont ici aussi mal connus, et l'étude sur les champs de blocs n'a donné que peu de résultats, la sensibilisation au retournement des blocs est un des sujets à traiter dans l'avenir ainsi que la question des herbiers (sous le port temporaire au Sud-Est). Un suivi des fréquentations a été réalisé, mais nous n'avons pas pu faire les marées de sensibilisation prévues et les études de panier associées.

Sur un plan sanitaire c'est un site de catégorie A, suffisamment exposé aux conditions maritimes pour ne pas trop souffrir de pollution terrigène. De plus, le faible nombre d'accès au site permet un repérage rapide des arrêtés, s'il devait y avoir une interdiction temporaire. La cale Saint Michel a été équipée d'un panneau Life en 2016 et est relativement bien mis à jour par la municipalité.



## ● Chapitre 2 : LA GOUVERNANCE DU PROJET

La concertation est à la base de toutes les actions engagées dans le cadre du suivi de la pêche à pied de loisir. Il est important de rassembler l'ensemble des acteurs du littoral pertinents pour s'accorder sur les actions et les éventuelles mesures de gestion à mettre en œuvre.

Les instances, gouvernance et concertation, sont organisées suivant la déclinaison suivante :

- un comité de concertation national (animé par le réseau Littorea)
- un comité de concertation sous régional (animé par la coordination de l'Observatoire Manche-Mer du Nord)
- une instance de concertation locale par territoire

### 1. Le comité de concertation national et le Réseau Littorea :

En France, un comité de concertation national de la pêche à pied de loisir est animé par le CPIE Marennes-Oléron et VivArmor Nature dans le cadre de leur mission d'animation du Réseau Littorea\*, réseau national pour une gestion durable de la pêche à pied de loisir.

- Rôle du comité national : échanger sur les sujets stratégiques autour de l'avenir de la pêche à pied en France en s'appuyant sur les bilans et les demandes des coordinateurs locaux. Evaluer l'avancée des actions réalisées, orienter la feuille de route du Réseau Littorea et de l'Observatoire, réfléchir en prospective, mobiliser si nécessaire.
- Structures invitées : comité restreint pour la prise de décision, ouvert :
  - aux coordinateurs nationaux,
  - à 2 coordinateurs envoyés par le comité de suivi technique (idéalement un par façade),
  - aux directions des Ministères concernés (DEB, DPMA, DGS),
  - aux représentants de la pêche professionnelle et de loisir, de la conchyliculture (FNPP, CNPM, CNC),
  - aux principaux financeurs de l'Observatoire PAPL Manche – Mer du Nord et du Réseau Littorea (Agence de l'eau Seine Normandie, DREAL Normandie, DIRM MEMN, FDF, AFB)
  - au Conservatoire du Littoral.

Le prochain comité national devrait se réunir en janvier 2019. La coordinatrice de l'Observatoire ainsi qu'un ou deux coordinateurs locaux des territoires Manche et Mer du Nord y participeront.

\*Pour en savoir plus sur le Réseau Littorea : [www.pecheapied-loisir.fr](http://www.pecheapied-loisir.fr)

### 2. Le comité de concertation de l'Observatoire

Il est organisé *a minima* une fois par an un Comité de concertation au niveau de la sous-région marine, afin de garantir une certaine cohérence des actions décidées par les coordinateurs locaux au niveau de leurs territoires. Animé par le coordinateur de l'Observatoire des activités de pêche à pied Manche – Mer du Nord (l'URCPIE de Normandie), ce Comité est composé des coordinateurs locaux des différents territoires, des établissements publics (AFB, Agences de l'eau, Conservatoire du Littoral...) et des services de l'Etat concernés (DIRM MEMNor, DDTM...). Il associe aussi des structures représentatives des usagers (FNPP) et des partenaires locaux (GEMEL Normandie...)

Le Comité de concertation 2018 s'est déroulé au Havre le 24 juin 2018.

### 3. La ou les instances locales de concertation :

A ce jour nous n'avons pas suivi ou engagé de comité local de concertation. Les instances existantes dans le secteur sont le SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye, et à plus grande échelle le Comité Départemental de la Pêche Maritime et des Elevages Marins (CDPMEM 22) qui s'occupe de la pêche à pied professionnelle au niveau du département. La baie de la Fresnaye est actuellement un gisement fermé à la pêche à pied professionnelle. Dans les années à venir, le DOCOB devra être renouvelé par une cartographie d'habitats terrestres couplée à une cartographie des habitats marins réalisée par l'AFB. Ces éléments seront nécessaires pour définir les orientations Natura2000 de la Baie, et porteront vraisemblablement une dimension pêche à pied de loisir en relation avec les milieux.

# Pêche à pied DE LOISIR

## • Chapitre 3 : EVALUATION QUANTITATIVE DE L'ACTIVITE DE PECHE A PIED - LES COMPTAGES

### 1. Fréquentations des sites, types de comptages et méthodologies adaptées

#### • Ilot Saint Michel

Plusieurs séries de comptages ont eu lieu ces dernières années, le site est assez simple à compter une fois placé sur l'îlot. Avec une bonne paire de jumelle, toute la zone de la Pointe de la Fosse Eyrand à la pointe du Champ du Port est visible. Une des difficultés du site réside dans la présence non négligeable de promeneurs, baigneurs et badauds, qui restent néanmoins facilement distinguables des pêcheurs, exceptions faite des groupes familiaux avec enfants pour lesquelles il est difficiles de savoir si tout le monde pêche ou pas.

Les données recueillies durant le Life+ à l'îlot Saint Michel ont permis de déterminer une fréquentation constante moyenne avec des pics importants durant les grandes marées estivales (juillet/aout) et relative durant les marées d'équinoxe (mars/ avril et septembre/octobre).

L'apport de pêcheurs estivants au départ du camping Saint Michel et Hautes grées est important en saison et génère des effectifs montant à près de 4 à 500 personnes selon la météo et le coefficient du jour. Une activité de pêche en apnée est aussi identifiée dans les alentours de l'îlot, avec généralement 2 ou 3 plongeurs sur zone minimum lors des comptages estivaux (recherche d'araignées sur les mouillages du port temporaire Saint Michel au Sud-Est de l'îlot). On notera aussi la présence régulière de 1 ou 2 pêcheurs à la ligne du bord, qui se concentrent sur trois points, rocher Follet côté port des Hôpitaux, pointe de la Fosse Eyrand côté Cap d'Erquy et pointe Nord-Ouest de l'îlot Saint Michel. La plaisance est assez active en été soit au départ du port temporaire Saint Michel, soit au départ du port des Hôpitaux. Une tendance apparait autour de la prospection des îlots qui jouxtent l'îlot Saint Michel et qui ne sont accessibles que par bateaux. Les derniers chiffres donnent autour de 5 à 10 pêcheurs pour 2 à 3 embarcations au mouillage par îlot (roche plate Saint Michel à l'Est et rocher Fourcain à l'ouest). Le même phénomène a été observé sur le rocher Bernard au large de quai Barrier devant le port temporaire de Sable d'Or les Pins. Cette pratique est difficile à estimer de façon générale, car la plupart des îlots (comme le plateau du Grand Pourrier) sont hors de portée visuelle.



#### • Méthodologies de comptages employées

Comme indiqué ci-dessus, la méthodologie est réalisée à l'aide d'une longue vue et/ou d'une paire de jumelles, à partir du sommet de l'îlot Saint Michel. Généralement un 360° à partir de la chapelle Saint Michel, sur l'îlot, permet de faire le comptage seul, avec une variabilité moindre si les pêcheurs sont comptés par petits ensembles. Le site se prête bien à une séparation des zones de pêches En comptage national et lors des grands coefficients de marée, un second compteur permet d'affiner les mesures sur les deux rochers qui limitent la zone. Le compteur de l'îlot se concentrant sur la population qui se masse directement autour de celui-ci.

- **Baie de la Fresnaye**

La baie de la Fresnaye nécessitait la mise en place d'un diagnostic, c'était donc le cœur de l'action portée cette année. Nous n'avons que peu suivi cette zone les années précédentes sauf pour les comptages nationaux dont les données sont consultables dans les documents relatifs au Life+ pêche à pied de loisir du Golfe Normand Breton.

Ces données historiques permettaient de caractériser cette zone comme « hot spot » du secteur avec l'îlot Saint Michel. Lors des comptages nationaux, nous avons toujours pu constater la fréquentation importante du site (même lors de son classement comme insalubre), les données récoltées cette année confirment son importante fréquentation. Les points d'accès au site sont du côté de Plévenon dans une moindre mesure, et sur Saint Cast le Guildo de façon plus soutenue. S'il n'y a que deux accès sur Plévenon, avec la prédominance de l'accès par port Saint Géran, sur celui de Château Serein plus exigeant, Saint Cast de son côté, dispose de deux accès qui semblent à peu près accueillir le même volume de fréquentation (la Fosse et plage de la Fresnaye). Le dernier accès d'importance se fait par port Saint Jean en Matignon, c'est de loin le plus facile mais le plus loin du bassin de population. C'est aussi celui qui donne directement dans une zone d'interdiction sanitaire permanente (STEP de Matignon). Devant la grandeur du site des problèmes de placement pour les comptages se sont vite fait ressentir. Il a été nécessaire de faire un choix sur la zone à couvrir en un minimum de temps.

L'activité de pêche y est diversifiée et soutenue et très majoritairement focalisée sur le tiers oriental de la baie de la pointe Saint Efficace (Matignon) à Château Serein (Plévenon) en face et cela jusqu'à la ligne pointe de Vaugamont (Plévenon) - pointe des Châtelets (Saint Cast le Guildo). On peut y croiser, par ordre d'importance, les pêcheurs de bivalves fouisseurs (coques/palourdes), des glaneurs de moules et d'huitres au pied des bouchots ou des falaises, des butteurs de lançons et gratteurs de couteaux, et suivant le coefficient, faible, des pêcheurs à la ligne en quête d'appâts et fort, des chasseurs de crevettes ou de coquilles saint jacques.

- **Méthodologies de comptages employés**

Pour la baie de la Fresnaye nous avons réalisé un comptage au sol comme pour l'îlot Saint Michel en tentant de dégager un point de vue général sur la Baie, ce comptage était réalisé à la longue vue et aux jumelles. Dans la pratique, il n'y a pas de point avec une vue exhaustive de la baie (c'est-à-dire capable d'embrasser la baie des prés salés à la zone infralittorale), de plus les falaises sont découpées de petites plages qui engendrent des angles morts. La solution qui nous a paru le plus simple a été de se placer côté Saint Cast car les points de vue y sont plus dégagés et la luminosité meilleure avec le soleil dans le dos en milieu d'après-midi, pour limiter les effets de réverbération ou de contre-jour. Cette position générait des angles morts car cette façade castine est plus découpée que la falaise plévenonnaise. Les zones pointes ont été abandonnées rapidement pour causes d'impossibilité de maintenir le comptage dans sa fourchette horaire tout en se déplaçant pour

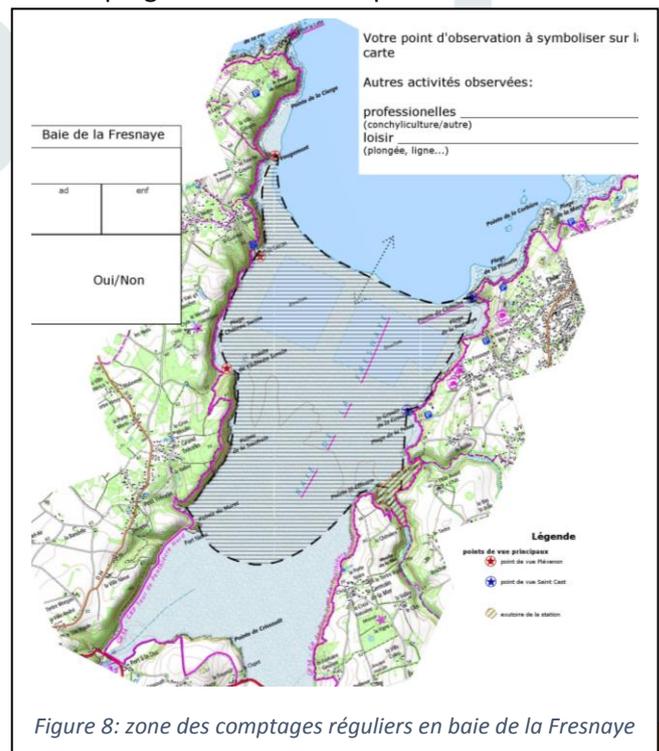
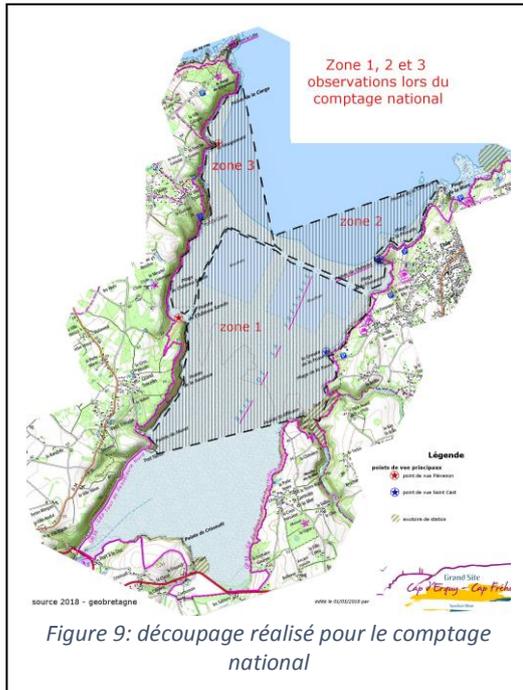


Figure 8: zone des comptages réguliers en baie de la Fresnaye

atteindre les points de vue adéquats (40 min de la pointe de la Latte à la pointe de Saint Cast sans compter le temps d'accès au point de vue et deux points étaient nécessaires pour couvrir la plage de la Pissote et de la Mare côté Saint Cast). Le choix s'est donc porté sur le cœur de baie (plutôt sablo vaseux et centré sur la limite Sud-Ouest des parcs conchylicoles). Le point d'observation qui s'est révélé le plus efficace sans être trop compliqué d'accès, tout en restant proche des angles morts, s'est avéré être le Groin de la Fosse, couplé à un comptage de la plage de la fosse et des grèves de Saint Jean (réalisable dans les 10 minutes qui suivait le comptage à partir du Groin par un compteur seul). Les deux pointes Nord et Sud ont donc été abandonnées.

Ce choix, s'il était idéal pour un compteur seul posait tout de même le problème des jours de grandes affluences. En effet dès que les effectifs de pêcheurs passent au-dessus de 300 personnes, un compteur seul éprouve des difficultés (temporelles souvent) pour être en haut et réaliser un bon comptage et en bas pour affiner avec les effectifs de la Fosse et de Saint Jean. Dans ce cas, nous avons essayé de faire le travail en simultané à deux compteurs (un au Groin de la Fosse et l'autre sur les grèves entre Saint Jean et La plage de la Fosse), avec la mise en place d'une ligne imaginaire reliant le Groin de la Fosse à la pointe de Saint Efficace.



Pour le comptage national, le protocole a légèrement varié. En effet des effectifs plus importants de compteurs ont été mobilisés et ont permis un comptage exhaustif de la Baie en découpant celle-ci en trois secteurs qui intégraient tout l'espace maritime de la baie et en utilisant les concessions conchylicoles comme lignes de partage entre les différents secteurs. Seuls, la plage de la Mare (interdiction sanitaire permanente) et le fond de baie (ligne Saint Efficace Port Nieux) étaient hors de la zone de comptage.

Globalement nous sommes restés dans la fourchette de l'heure précédente à la marée basse. Toutefois, la baie présente la particularité d'être plus sujette à l'étalement de la pratique de pêche car les gisements sont loin de la ligne de marée basse et l'accès, ainsi que la visibilité, sécurisent les pêcheurs qui prennent leur temps sur site ou remontent tranquillement poussés par la marée.

## 2. Objectifs de comptages et calendrier

- Paramètres de suivis, nombre de comptages/catégories de marées...
- Ilot saint Michel

A l'origine l'idée était de suivre les effectifs de pêcheurs en 2018, pour faire suite aux observations du Life+. Le diagnostic ayant été réalisé sur l'îlot Saint Michel, il s'agissait de suivre la tendance de fréquentation avec la possibilité de réaliser quelques marées d'enquête de panier pour suivre l'évolution du respect de la réglementation. Malheureusement, devant les contraintes qui se sont dressées lors du diagnostic de la baie de la Fresnaye, il nous a semblé nécessaire de recentrer notre effort sur la baie de la Fresnaye pour être sûr de finir le diagnostic durant le temps de l'appel d'offre. Quatre sessions de comptages ont tout de même été réalisées au cours de l'année sur des coefficients supérieurs à 95 en semaine ou en période estivale.

- Baie de la Fresnaye

Pour la Baie de la Fresnaye, la phase diagnostic nécessitait la mise en place de comptages par échantillonnage semi-aléatoire. Les différents comptages réalisés se sont étalés en fonction des strates de marée divisée en deux fois trois catégories de marée. La répartition des comptages par strate de marée n'est pratisée que sur les 229 jours concernant la durée de l'appel d'offre OPPL 2018 (15 avril au 30 nov).

	Coef. de moins de 50	Coef intermédiaires	Coef. de 95 et +	
du 16 avril au 30 novembre en semaine	14,3%	57,1%	28,6%	100%
du 16 avril au 30 novembre vacances et fériés	7,7%	53,8%	38,5%	100%

Figure 10: répartition des comptages par strate de marée

Il serait intéressant, dans un futur proche, d'envisager de consolider les données en faible coefficient (2 ou 3 de plus). Malheureusement, celles-ci présentent des difficultés de mise en pratique : horaires en ailes de journées donc sensibles aux rythmes solaires et qui télescopent notre programme d'animation estivale (période la plus clémente en extension horaire).

- **Atteinte des objectifs fixés**

Pour l'îlot Saint Michel, les objectifs fixés n'ont pas été atteints tant en nombre de comptage (4 réalisés pour 5 prévus), qu'en nombre d'enquêtes d'évaluation de panier (30 étaient prévues mais aucune n'a pu être réalisée).

Pour la Baie de la Fresnaye, les objectifs ont presque été atteints avec 27 comptages réalisés sur 31 prévus d'avril à novembre 2018.

- **Calendrier de réalisation**

Pour l'îlot Saint Michel, les enquêtes de fréquentation ont été réalisées les 15/06, 13/08, 10/09 et 25/10/2018 par des coefficients respectivement de 101, 109, 111 et 95.

Pour la baie de la Fresnaye, les comptages se sont étalés comme suit :

	dates	coef		dates	coef
1	2018-04-25	59	14	2018-07-14	104
2	2018-04-29	91	15	2018-07-16	97
3	2018-05-02	86	16	2018-07-23	48
4	2018-05-14	91	17	2018-07-27	74
5	2018-05-11	49	18	2018-07-30	78
6	2018-05-18	94	19	2018-08-13	109
7	2018-05-24	59	20	2018-08-24	67
8	2018-05-30	83	21	2018-08-31	74
9	2018-06-01	74	22	2018-09-10	111
10	2018-06-15	101	23	2018-09-21	55
11	2018-06-13	96	24	2018-10-11	100
12	2018-06-29	76	25	2018-10-19	39
13	2018-07-13	101	26	2018-10-25	95
			27	2018-11-12	62

## 3. Résultats de comptages

### .3.1. A l'échelle du territoire :

- Données du comptage national

Les conditions du 13 aout 2018 étaient excellentes, sur un été globalement chaud et ensoleillé, cette journée était légèrement voilée avec un vent suffisamment soutenu pour avoir des températures ressenties optimums pour l'activité de pêche à pied de loisir.

Le comptage national réalisé le 13 aout 2018 a confirmé les données précédentes (cf rapports Life + Secteur GONB\_S00 et S01) en pointant clairement l'îlot Saint Michel et la baie de la Fresnaye en « hot spots » qui accueillent la grande majorité des pratiquants. Cette année 2018 n'a permis de couvrir que 70% minimum des sites, correspondant à près de 90 % de pêcheurs estimés. La faiblesse du bénévolat disponible, nous a contraints à prendre l'option d'une meilleure couverture des sites à forte fréquentation, au détriment des sites à faible fréquentation et/ou à forte difficulté de comptages.

La fréquentation cumulée pour le 13 aout 2018 donne 1703 pêcheurs en activité ce jour-ci, soit probablement près de 2000 pêcheurs sur la zone Cap d'Erquy-Pointe de Saint Cast le Guildo (annexe : Bilan comptage national lot n°5-2018).

### .3.2. Par site de suivi

- Résultats des comptages pour l'îlot Saint Michel

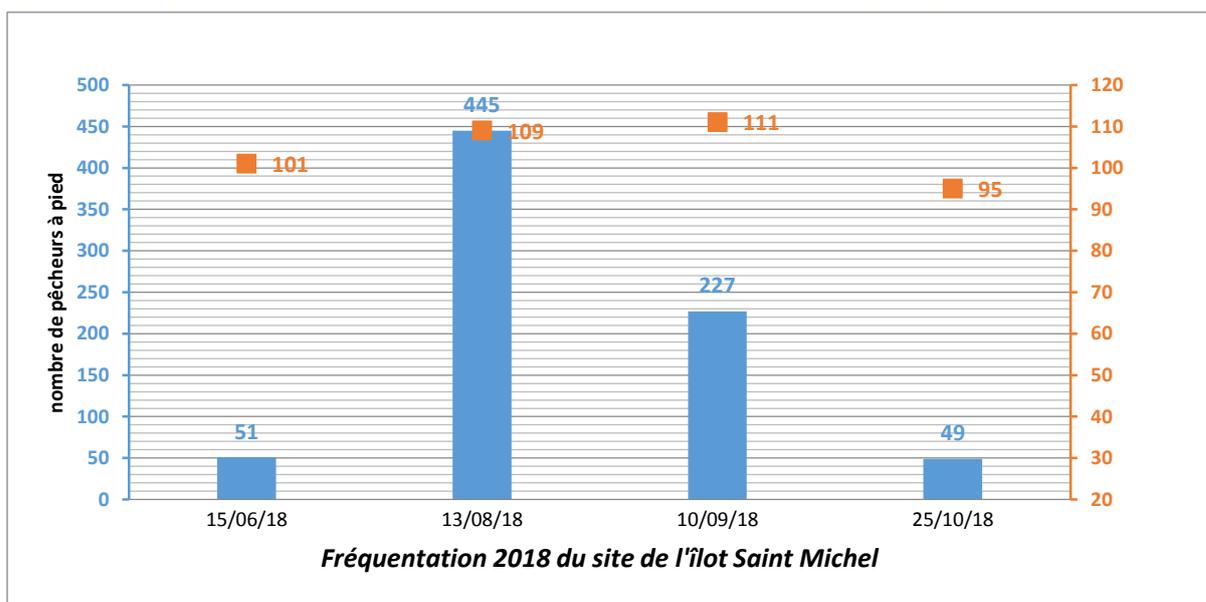
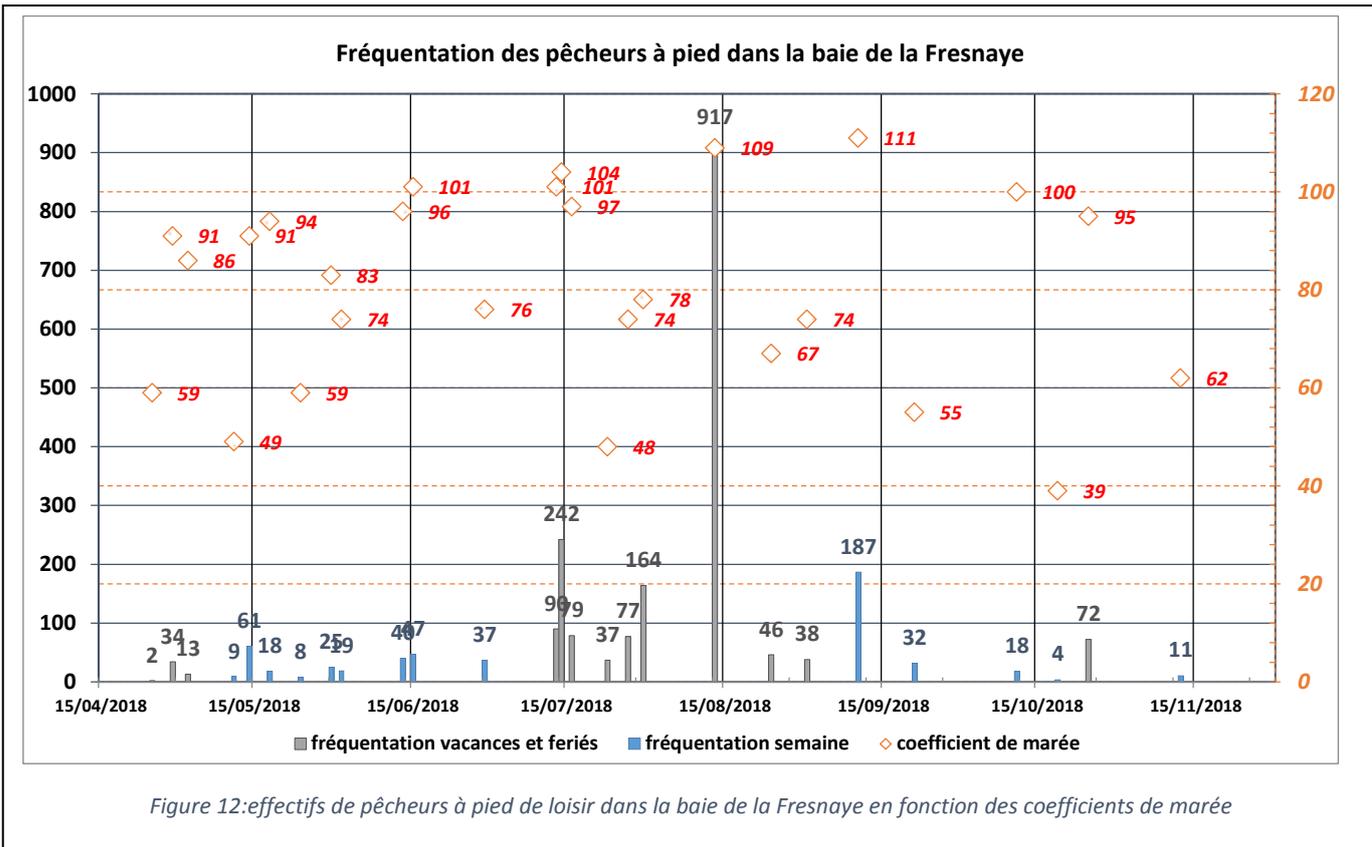


Figure 11 effectifs de pêcheurs à pied de loisir sur l'îlot Saint Michel en fonction des coefficients de marée

Les données de l'année confirment les conclusions du Life + 2014, avec des pics de fréquentation nettement marqués en marées de vives eaux estivales et avec un étalement qui tend vers zéro en période hivernale.

- Méthodologie et résultats pour la baie de la Fresnaye

La baie de la Fresnaye a donc été suivie du 15 avril au 30 novembre 2018, 27 comptages ponctuels ont été réalisés, plus un comptage national. Le pic de fréquentation enregistré le jour du comptage national est notablement plus important que la moyenne des autres journées, il y a donc un effet grande marée indiscutable en période estivale.



Néanmoins, on pourra aussi constater que, si le coefficient de marée est un facteur important de fréquentation, il n'est pas irréductible aux autres facteurs notamment le jour de pêche (semaine ou weekend) et surtout la fréquentation touristique. Les marées consécutives, suivies autour du 13 au 16 juillet, laissent apparaître ce tropisme « grandes marées » qui s'effrite dès que le coefficient d'importance est passé. Le constat est similaire pour le coefficient 78 du 30 juillet qui était le « grand » coefficient de cette quinzaine et qui accueille dans la baie plus de monde que le coefficient 101 du 13 juillet ou 97 du 16 juillet. La fréquentation générale de la zone est donc un facteur au moins aussi important que le coefficient en lui-même dans la baie, or ce facteur fréquentation est en relation directe avec la période (vacances ou pas) et la météo sur cette même période. On pourrait aussi émettre l'hypothèse que la majorité des pêcheurs n'ont qu'une session de pêche par coefficient.

La sensibilisation des campings et la mise à disposition (contre formation) de documents d'ordre réglementaires semble être à minima un bon outil pour sensibiliser aux bonnes pratiques et augmenter les connaissances environnementales des pêcheurs à pied estivants.

- **Fréquentation totale de la baie, extrapolée par an**

Dans le cadre du diagnostic de la baie, les comptages ont donc été réalisés suivant la catégorisation de strates de marée sur une période de 229 jours entre le 15 avril et le 30 novembre 2018.

Période	Catégories de marées	Nombre de marée par catégorie	Nombre de comptage par catégorie	Données de comptage								Moyenne de la catégorie	Estimation de la fréquentation
du 16 avril au 30 novembre semaine	Coef. de 95 et +	24	4	40	47	187	18					73	1752
	Coef intermédiaires	84	8	61	18	8	25	19	37	32	11	26,4	2216
	Coef. de moins de 50	26	2	9	4							6,5	169
	<b>total</b>	<b>134</b>	14										
du 16 avril au 30 novembre vacances et fériés	Coef. de 95 et +	12	5	90	242	79	917	72				280	3360
	Coef intermédiaires	65	7	2	34	13	77	164	46	38		53,4	3473
	Coef. de moins de 50	18	1	37								37,0	666
	<b>total</b>	<b>95</b>	13										
<b>total jours</b>		<b>229</b>	27										11635

Figure 13:répartition des effectifs de pêcheurs en fonction des catégories de marée (avril à novembre 2018)

Suite à cette catégorisation et aux comptages réalisés on peut estimer la pression de pêche annuelle à près de 11 500 séances de pêche à pied récréatives. C’est un chiffre qui mériterait d’être affiné dans les années à venir avec des données hivernales, en weekend et horaires atypiques, ainsi que par mortes eaux car la baie est une zone dont les gisements sont accessibles par tous les coefficients supérieurs à 40. On remarque d’ailleurs que la baie présente finalement des fréquentations moyennes annuelles plus importante en coefficient intermédiaire qu’en grande marée.

La fréquentation en période de vacances et fériés est en moyenne deux à quatre fois supérieures à la fréquentation semaine, cela implique une sensibilisation sur site plus importante durant ces périodes.



#### 4. Conclusion : informations pertinentes à retenir à l'échelle des sites, du territoire, limites et perspectives

Les conclusions que nous pouvons apporter autour des deux sites du lot n°5 concernent tous d'abord les pics de fréquentation.

Ceux-ci sont dépendants du paramètre **coefficient**, très net sur l'îlot Saint Michel et éminemment lié à la géographie du site et son passage submersible. Ce paramètre est en revanche à pondéré dans le cas de la baie de la Fresnaye, notamment sur la question du coefficient déclencheur de « l'effet grande marée ». Ce coefficient, qui tourne autour de 95 à l'îlot, serait plutôt autour de 85 voire 75 pour la baie de la Fresnaye. Une hypothèse qui serait peut être validée par l'analyse comparée des enquêtes de terrain déjà réalisées sur ces deux sites.

Le paramètre **période** est un paramètre que l'on peut considérer comme multiplicateur du précédent, c'est lui qui fournit le contingent de pêcheurs qui fait apparaître les deux « hot spots » du territoire, mais aussi des sites secondaires d'importance relative comme la plage du Guen à l'ouest de l'îlot Saint Michel et l'enrochement des Ecarets au sud-ouest du Cap Fréhel. Ces quatre sites présentent les mêmes facilités d'accès (tant en terme d'infrastructure, qu'en terme de paysage), et un hinterland proche à forte variation démographique, entre périodes estivales et hivernales (lotissement privée pour Le Guen, campings pour l'îlot, campings pour les Ecarets et campings plus résidences secondaires pour la baie).

Le paramètre **ressource**, quant à lui, semble marginal et de toute manière difficile à appréhender numériquement. Pour ma part, il me semble que c'est un facteur important pour un site comme les Carrières de l'Ouest, site ingrat et difficile d'accès. La fréquentation, sans y être importante, est régulière et le public plus aguerri (équipement important). Deux critères semblent se détacher en plus du reste : La volonté de ne pas se mêler à la « foule » des gisements principaux et l'accès privilégié à une ressource « emblématique » (ormeaux et homards pour ce site). Seules les enquêtes de terrain permettraient de déterminer plus finement la motivation et le profil des pêcheurs de cet espace.

N'ayant pas pu centraliser les données historiques sur le secteur Côte de Penthièvre et ne disposant pas de la méthodologie de comptage, l'évolution historique de la fréquentation est difficile à percevoir. Cependant un site comme la baie de la fresnaye semble en croissance alors que l'îlot semblerait assez stable, la question reste ouverte pour les sites dit secondaires (Ecarets, plage du Guen) ((BARTH C., 2014, *Prédiagnostic 2013-2014 des pratiques de pêche à pied de loisir entre Erquy et St-Cast réalisé dans le cadre des actions de gestion durable de la pêche à pied récréative coordonnées par VivArmor Nature, Rapport de stage BTS A GPN, 35 pages, Compte Rendu du comptage national du 23 aout 2017, Réseau Littorea, 57 pages*).

Dans l'avenir et pour traiter plus spécifiquement de la baie de la Fresnaye il semble impératif de porter la sensibilisation sur les périodes de fréquentation importante. Les données nous orientent vers une sensibilisation humaine des personnels de camping, les résidents secondaires ne seront, pour leur part, accessibles que sur le terrain ou par évolution générale de la connaissance des bonnes pratiques, peut-être par le biais de sorties organisées autour des techniques de pêche à pied (animation à double tranchants toutefois). Cette orientation est généralisable à l'ensemble des campings littoraux en pointant plus spécifiquement dans un premier temps les plus proches des sites de pêche (proposition de formation des personnels et propositions de sorties gratuites pour les estivants).

## • Chapitre 4 : EVALUATION QUALITATIVE DE L'ACTIVITE DE PECHE A PIED - LES ENQUETES

Cette partie ne concerne plus que la baie de la Fresnaye, qui est le seul site pour lequel nous avons réalisé des enquêtes. Nous avons pu tenir des entretiens auprès de 67 pêcheurs du 15 avril au 30 novembre 2018. Pour ce faire, nous avons utilisé majoritairement le questionnaire QLittorea complet.

### 1. Une méthodologie issue du projet LIFE « Pêche à pied de loisir »

#### .1.1. Le questionnaire

#### • Le questionnaire QLittorea complet

Pour ce diagnostic de la baie de la Fresnaye et suite à l'expérience du Life+ sur l'îlot Saint Michel, il nous a semblé plus pertinent de pousser la formation interne à l'usage de ce questionnaire, cela permettant d'être plus exhaustif et plus à même de saisir les enjeux des pêcheurs et la pertinence de notre intervention. Cependant ce questionnaire impose un « rythme » d'entretien assez soutenu pour ne pas être trop invasif vis-à-vis du temps que le pêcheur consent à l'entretien. Il est de plus, plus difficile à prendre en main par un bénévole non averti.

Une des surprises du diagnostic a résidé dans l'évaluation du panier, un critère important pour le diagnostic. Par inexpérience et probablement par optimisme, nous avons sous-évalué le temps passé par enquête. En effet l'étude de panier, qui concernait majoritairement les crustacés sur l'îlot Saint Michel les années précédentes, s'est révélée extrêmement chronophage avec des bivalves fouisseurs. L'homogénéisation de l'évaluation a mis du temps et même en l'optimisant (évaluation partielle et proratisation), le temps passé est resté nettement plus élevé que dans le cas de l'îlot.

#### • Explication de ce choix

Ce choix s'explique d'une part par l'habitude acquise lors du Life+ par les animateurs du Syndicat Mixte, et d'autre part par l'exhaustivité de celui-ci, en relation directe avec la consolidation du travail engagé de diagnostic.

La faiblesse du bénévolat n'a pas été en mesure de renverser la tendance vers un questionnaire plus simple.

#### .1.2. Objectifs et calendrier

#### • Méthodologie adoptée

Pour réaliser les enquêtes nous avons, tant que faire se peut, essayé d'être cohérent avec les paramètres locaux. La majorité des enquêtes a été réalisée au départ de la plage de la Fosse qui est l'accès principal du site, puis par ordre de grandeur, au départ de port Saint Jean en Matignon, au départ de Saint Géran, côté Plévenon, par coefficient supérieur à 85, et pour finir quelques-unes au départ de Port Nieux en Fréhel, aux périodes de morte-eau. Ne connaissant pas, à l'origine, la répartition de la fréquentation de pêcheurs en fonction de la strate de marée, la répartition du nombre d'enquêtes n'est pas parfaitement ajustée à la fréquentation. Il serait assez simple d'ajuster ces deux paramètres dans l'année à venir pour avoir deux suites parfaitement linéaires.

Le souhait d'origine consistait à tenter d'avoir aussi des données d'enquêtes par habitats, notamment dans l'herbier de zostères et éventuellement dans les champs de blocs des deux pointes. Les difficultés de terrain, déjà évoqués, nous ont freinés et nous avons considéré qu'il était préférable de recentrer notre action sur le cœur de baie.

- **Atteinte des objectifs fixés**

A l'origine, nous avons prévu 65 enquêtes en baie plus 30 évaluations de panier à l'îlot Saint Michel pour suivre les évolutions post-sensibilisation. Malheureusement devant la mauvaise évaluation des temps d'accès et d'évaluation des paniers dans la baie de la Fresnaye, ainsi que de problèmes internes de ressources humaines et d'une difficile mobilisation des bénévoles, nous avons décidé, unilatéralement, de concentrer l'effort sur la Baie de la Fresnaye dans l'espoir de finir le diagnostic sur l'année 2018.

En revanche et pour notre décharge, nous avons averti, lors de la concertation sur l'intérêt de lancer l'opération OPPL (en continuité du Life+), des difficultés que causerait un resserrement de l'appel d'offre sur la belle saison.

En effet notre cœur de métier étant l'animation du territoire notre emploi du temps est déjà contraint et nous n'avons pu récupérer dans le cours de l'année les temps qui ont été consommés au lancement de l'appel d'offre. D'autant qu'il s'agissait de moments où nous pouvons plus facilement travailler les weekends et durant les horaires atypiques car peu propices à l'animation.

Cependant, pour l'avenir, certaines pistes semblent toutes tracées. En plus de la sensibilisation et de la mise en place de formations et d'animations gratuites, un suivi ponctuel des habitats et la couverture des strates de marée moins bien renseignées comme évoqué plus haut, ne pourront que consolider le diagnostic. L'évaluation des paniers sur l'îlot Saint Michel semblerait aussi nécessaire pour avoir un peu de recul sur le travail réalisé pendant le Life+. Sur un autre plan un travail est à envisager sur la question sanitaire en baie de la Fresnaye. Les résultats des enquêtes sur cette question sont assez problématiques lorsqu'on connaît le passif de la baie, il faut absolument améliorer ce paramètre, d'autant que la nouvelle disposition des relevés REMI (*CHEVÉ J., LE NOC S., février 2017, Etude sanitaire de la zone 22.02.10 – Baie de la Fresnaie Groupe III, Rapport d'étude IFREMER, 61 pages*), peut potentiellement amener à des interdictions localisées dans la baie, qui seront probablement mal perçues, donc mal suivies par les pêcheurs. Un travail de communication et de « franchise » est à faire pour que municipalités et campings travaillent de concert sur ces questions qui auront un impact important en cas de problème de contamination de pêcheurs.

## 2. Résultats d'enquêtes

Le seul site enquêté est donc la baie de la Fresnaye, avec 67 enquêtes réalisées dont 2 refus (base de 65 enquêtes exploitables), la pertinence des traitements est relativement solide. Un travail d'affinage sera nécessaire dans le futur, accompagné d'un travail de distillation autour de la question des habitats et des pratiques (haveneau à crevettes dans les herbiers par exemple).

Seul le questionnaire QLittorea complet a été utilisé.

- **2.1. [Accueil réservé aux enquêteurs](#)**
- **Qualité de l'accueil**

Globalement et chiffre à l'appui seulement deux refus sont à enregistrer sur les 8 mois d'enquêtes.

L'immense majorité des pêcheurs nous ont accueillis positivement et sollicitaient de l'information au cours des entretiens. Parfois aussi les entretiens étant long et un peu poussés, des résistances pouvaient apparaître ce qui justifiait le pointage en accueil moyen. Les deux refus ont en revanche eu lieu d'emblée. La baie n'étant pas sujette à une trop forte pression de la marée les pêcheurs de la zone ne sont pas dans une dynamique de course, et plutôt enclin au dialogue.

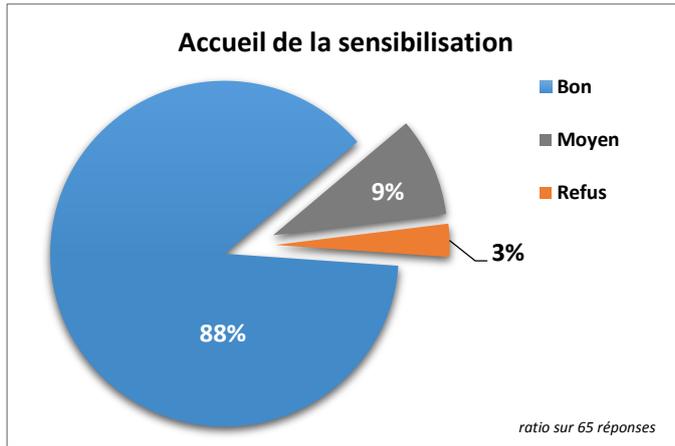


Figure 14: part des différents types d'accueil

● **Part des pêcheurs sensibilisés**

Actuellement et après enquête, un seul pêcheur avait déjà été sensibilisé sur le Verdelet, lors du Life+. Cela indique en creux la faible circulation des pêcheurs qui sont fidèles à un site de pêche et qui, comme dans le cas de la baie qui a été longtemps interdite, ont conservé une pratique malgré les arrêtés.

.2.2. Profils des pêcheurs enquêtés

● **Sexe ratio**

La part masculine est importante mais nettement plus faible que dans le cas de l'îlot Saint Michel où près de 80% des pêcheurs étaient des hommes.

homme	femme	total
82	54	128
62%	41%	100%

dont 9% d'enfants

Figure 15: sexe ratio (132 réponses)

Le tableau présenté figure 16, récapitule les données des 65 enquêtes réalisées.

● **Constitution du groupe**

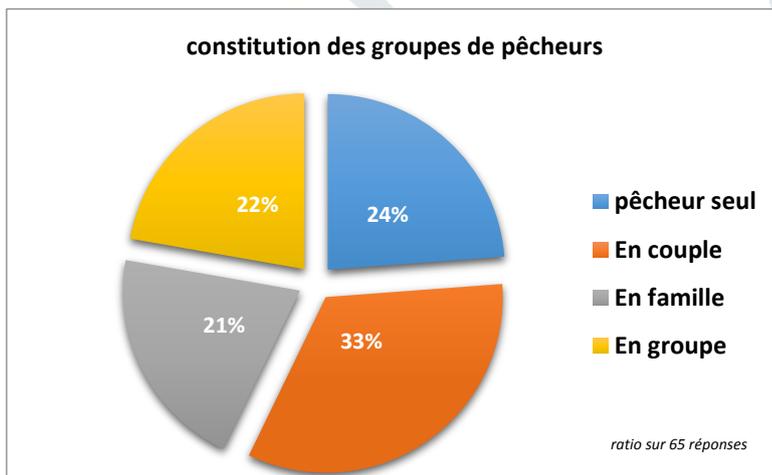


Figure 16: constitution des groupes

On peut constater une relativement bonne répartition des pêcheurs dans toutes les catégories proposées, avec une légère prédominance des couples se qui corrobore le sexe ratio précédemment calculé.

Ce sont donc les pêcheurs seuls et les groupes **de pêcheurs à pied** qui génère la légère prévalence masculine.

● **Classe d'âge/expérience**

La moyenne d'âge sur le site est donc de 59 ans tout confondu. Dans le détail, la moyenne d'âge des hommes est supérieure notamment par la présence de pêcheur mâle, seul, et d'âge canonique. Les couples sont de plus souvent constitués d'un homme plus âgé que sa femme.

ensemble	59	ans
écart type	18	ans
homme ad	64,4	ans
femme ad	63,8	ans
enfants	9	ans

Les enfants ont été considérés « enfants » jusqu'à 14 ans (donc un critère de taille plutôt que de maturité) pour rester cohérent avec les observations, durant lesquels seul le critère de taille est discriminant.

Figure 17: répartition des classes d'âges (132 réponses)

La moyenne du nombre d'année d'expérience tourne autour de 49 ans, ce qui est cohérent avec la moyenne d'âge globale et qui indique un très faible renouvellement des populations de pêcheurs à pied.

- Origine géographique**

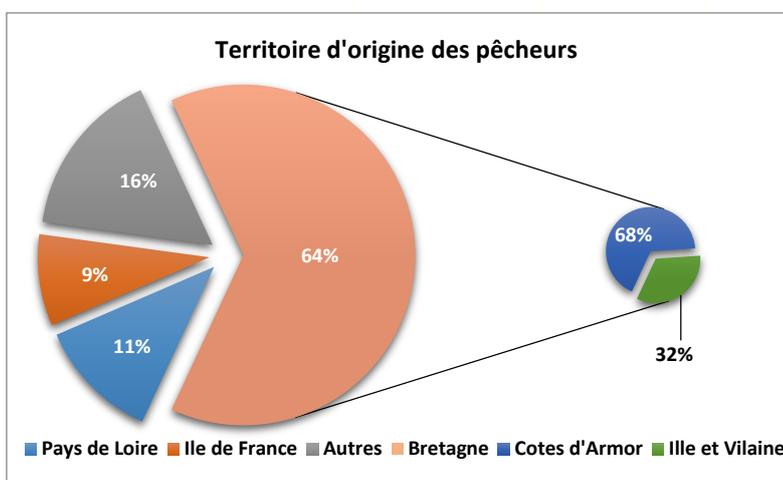


Figure 18: origine géographique des pêcheurs à pied (134 réponses)

La majorité des pêcheurs à pied ont une origine départementale à régionale, l'influence de l'Ille et Vilaine est notablement plus importante que sur l'îlot Saint Michel où elle atteignait à peine 7% en 2015

- Pour les non-résidents de cette partie du littoral :**

Les types de séjour et types d'hébergement pour les non-résidents sans avoir été analysé, laissent apparaître deux catégories majeures :

soit de passage sur des séjours très courts (camping-car, camping, hotel/location) soit sur des passages longs (résidences secondaires). Dans les deux cas ces passages sont répétés, soit plusieurs fois par ans (jusqu'à 8 fois pour certains résidents secondaires) soit annuellement depuis plusieurs dizaines d'années.

Par contre pour 97% des 35 enquêtes qui renseignent sur la question, l'influence de la pratique de pêche à pied sur les dates de séjour est une motivation secondaire. Pour le choix du site ce ne sont plus que 60 % des pêcheurs à pied qui le considère comme une motivation secondaire.

### .2.3. Habitudes et pratiques de pêche

- Milieus de pêche prospectés**

La baie de la Fresnaye est avant tout une immense zone de sable plus ou moins vaseux en fonction de la distance au large et aux falaises, pour une moindre part on trouve des champs de blocs plutôt prospectés pour les bivalves non fouisseurs, et un herbier de zostères difficile d'accès.

• **Espèces ciblées et outils utilisés**

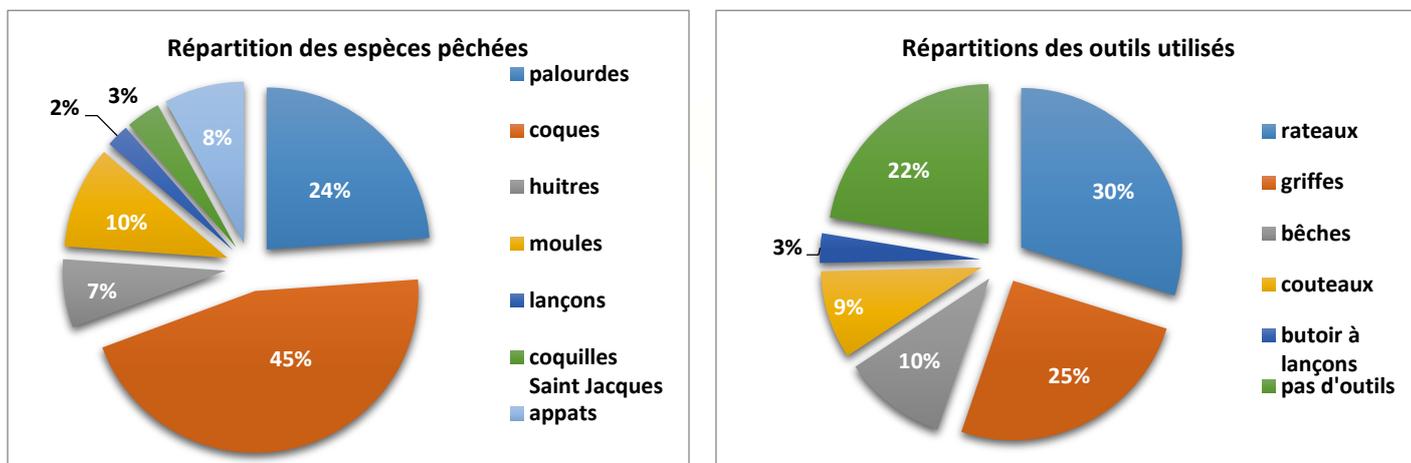


Figure 19: espèces cibles et outils utilisés (65 enquêtes)

• **Autres pratiques de pêche**

Deux pratiques marginales ont été recensées mais non observées qui sont la recherche de couteaux au « mansuétéaux » (baleine de parapluie) et la pêche de crevettes au haveneau du côté des herbiers du Vaugamont.

Pour les autres pratiques qui concernent les pêcheurs :

50% des pêcheurs à pied pratiquent une ou plusieurs autres pêches avec une nette prédominance de la pêche à la ligne (du bord comme en bateau).

aucune autre pêche	50%
du bord	19,6%
ligne	90%
chasse sous-marine	10%
du bateau	24,5%
ligne	76%
dormant	20%
chasse sous-marine	4%
eaux douces	5,9%
	100%

Figure 20: autres pratiques de pêche (64 données recueillies)

• **Autres sites fréquentés**

64% des pêcheurs pratiquent la pêche sur d'autres sites (sur 59 données)

• **Critères de choix de la marée**

Seulement 10% des pêcheurs expriment un coefficient de marée déclencheur de l'activité à partir du coefficient 95 dépassé. Alors que pour l'îlot Saint Michel c'était 53% (données 2014/2015) des pêcheurs qui déclenchaient à partir de 95. La dynamique « coefficient » de mise en activité des pêcheurs est donc beaucoup plus rapide dans la baie ce qui est assez sensé attendu l'accessibilité du site et le type de

50 et moins	24%
51 à 94	66%
95 et plus	10%
	100%

Figure 21: coefficient déclencheur de l'activité (50 données)

ressources recherchées.

- Critère de choix du site**

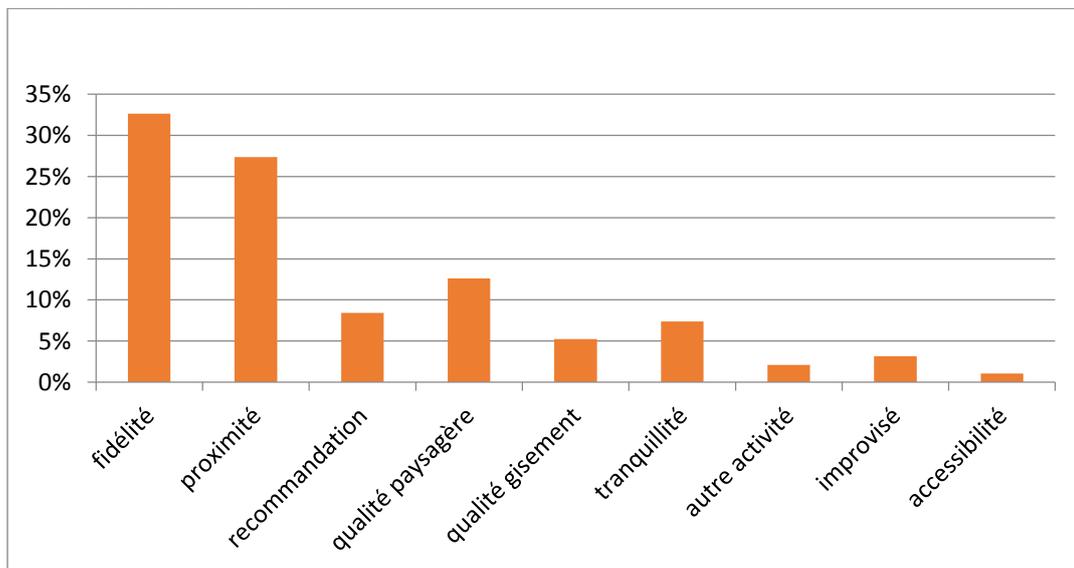


Figure 22: critères de choix du site (95 réponses)

- Fréquence de pratique de pêche**

92% des pêcheurs annoncent pêcher tous les ans à raison de 11 fois par an en moyenne sur 65 enquêtes réalisées

- Période de fréquentation du site**

semestre estival	52%
uniquement printemps/automne	28%
toute l'année	21%
	100%

Figure 23: période de prédilection pour la pêche

## 2.4. Connaissances du pêcheur

- Connaissance des horaires de marée**

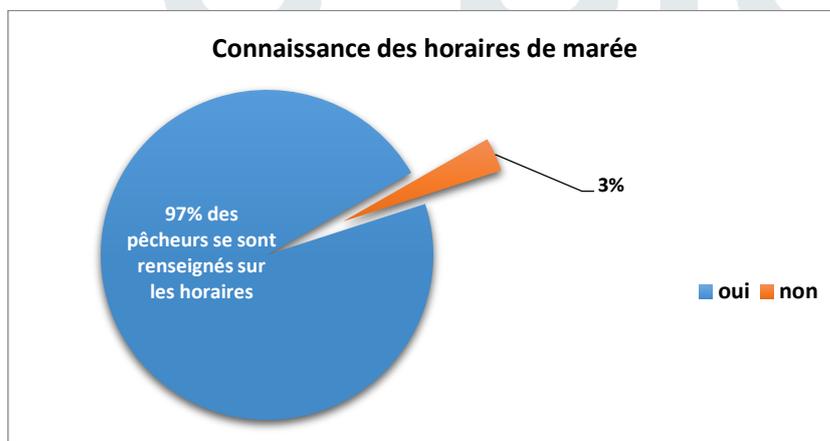


Figure 24: connaissance des horaires de marée (65 réponses)

- Renseignement et source d'information sur les aspects sanitaires du site**

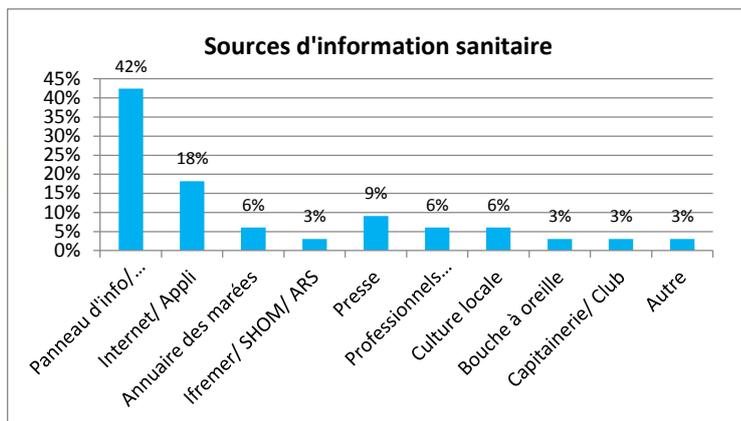
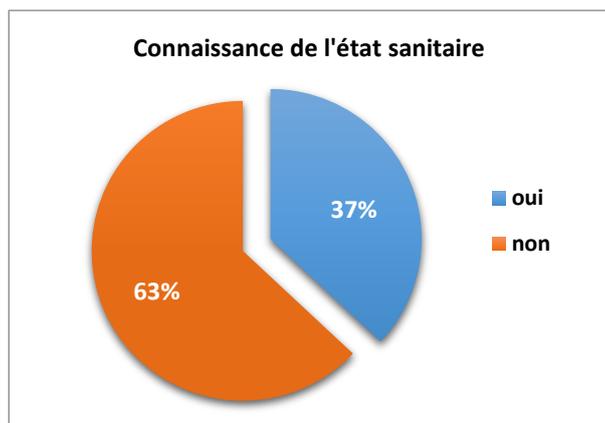


Figure 25: connaissance de l'état sanitaire et sources d'information (81 réponses)

- Connaissance de la réglementation (taille et quota de l'espèce cible, périodes de pêche)**

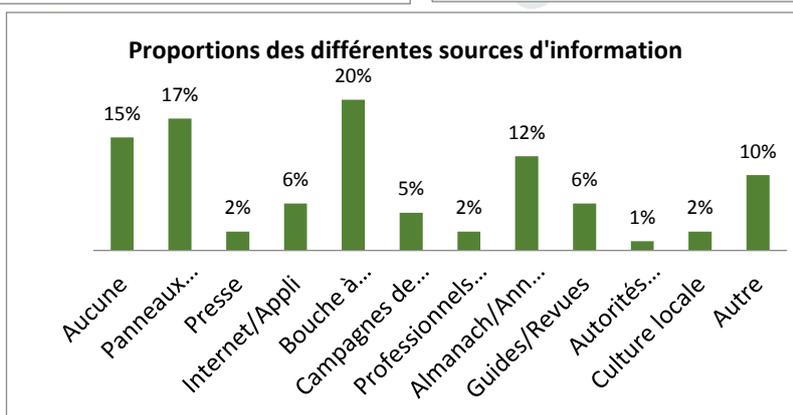
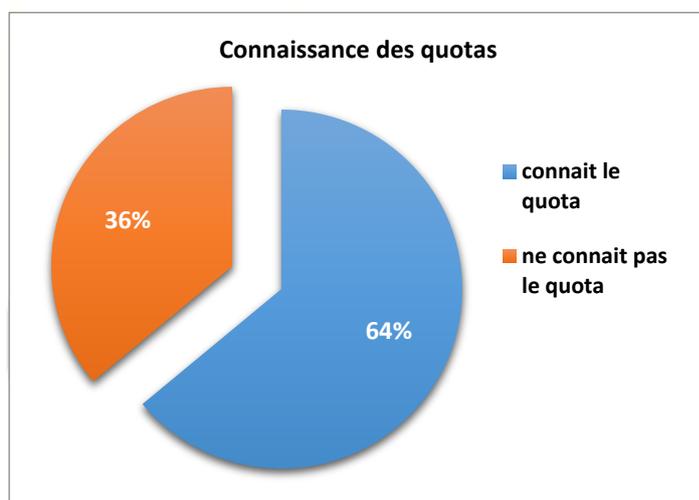
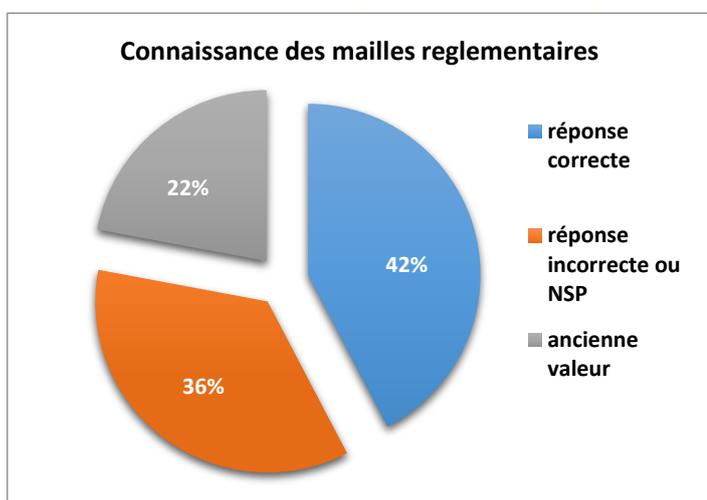
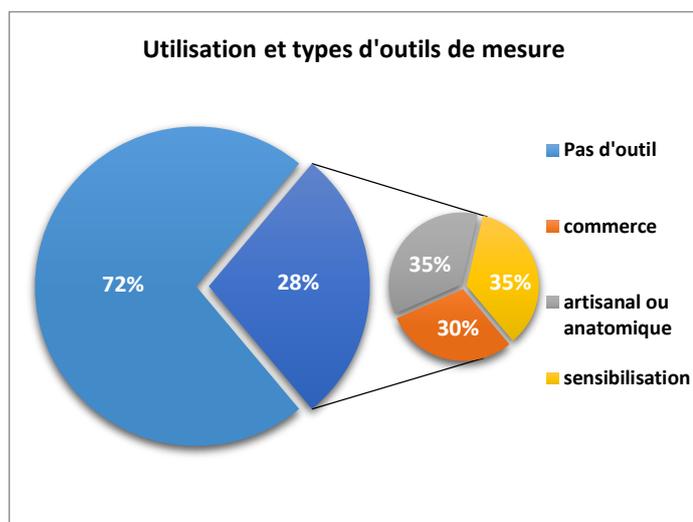


Figure 26: connaissances et sources d'information réglementaire

- Adhésion à une association**

Seulement 6% des pêcheurs à pied de loisirs sont licenciés d'une association de pêcheurs plaisanciers

● **Utilisation d'un outil de mesure**



La part d'outils de mesure présents est très faible avec moins de **30%** des pêcheurs équipés sur site.

Figure 27: Répartition de l'utilisation des outils de mesure (65 enquêtes)

.2.5. Analyse des paniers/pêche du jour

De manière générale, cette rubrique s'appuie sur des données peu nombreuses et peu fiables qui mériteront d'être réévaluées en début d'année 2019. La difficile mise en place du protocole et sa transmission entre collègues ne permet pas d'assurer la fiabilité du premier volume de données (jusqu'en juin 17).

- **Constitution du panier** : espèces pêchées (traitement espèces par espèces, ou à sélectionner selon les espèces « cibles » du site, nombre ou poids pêché)

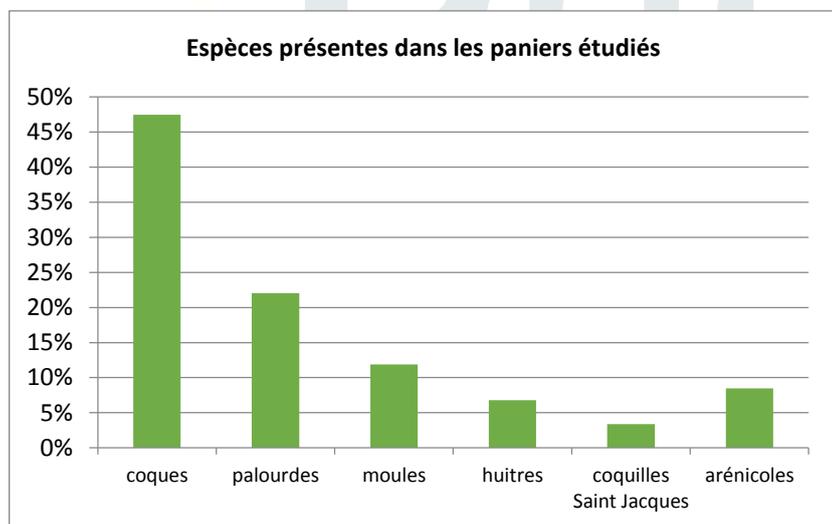


Figure 28: espèces présentes dans les études de paniers (58 données)

Les deux espèces de bivalves fousseurs de la baie sont de loin la pêche la plus prisée avec près de **70%** de présence dans les réponses. Nos études de paniers portent sur le même échantillonnage dans des proportions quasi similaires

Nous ne disposons pas d'une confiance suffisante dans les données pour en avoir une analyse fiable.

● **Analyse de la conformité des récoltes**

Seulement **12%** des paniers sont conformes, beaucoup de pêcheurs (qui ne disposent pas d'outils de mesure) annoncent réaliser leur tri en fin de pêche.

- **Temps de pêche moyen**

Le temps de pêche moyen déclaré est de **91** minutes.

- **Périodes privilégiées de pêche**

N'importe quel jour de la semaine	49%
Lorsque la météo favorable	29%
Uniquement en week-end/vacances	22%
Uniquement aux grandes marées	22%
	100%

Figure 29: période de pêche privilégiée (65 enquêtes)

## 2.6. Attitude des pêcheurs à pied face aux enquêteurs

- **Réceptivité des pêcheurs face aux conseils promulgués**

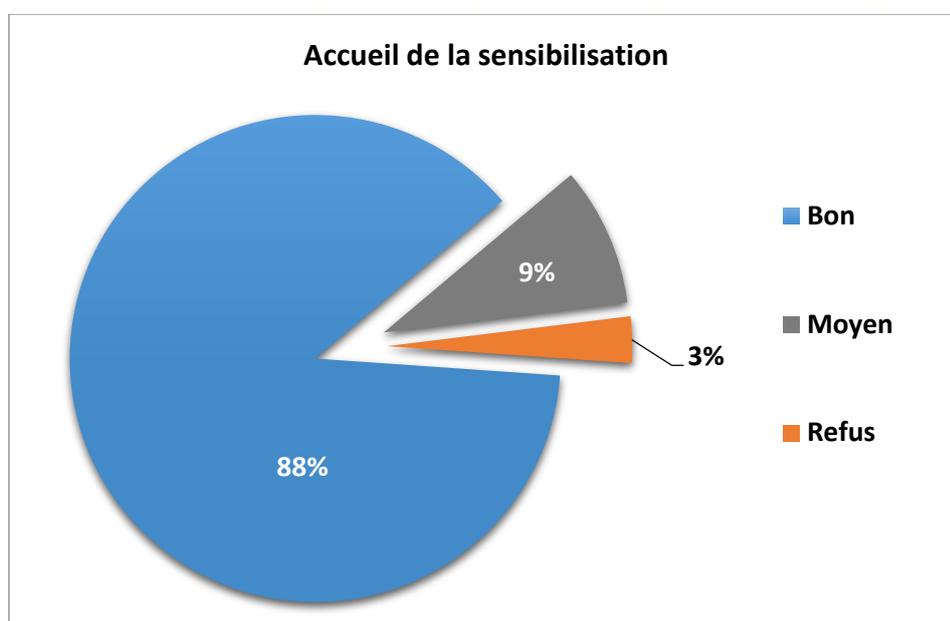


Figure 30: accueil des pêcheurs à pied (65 enquêtes)

Globalement l'accueil sur site est excellent, les pêcheurs sont en demande d'informations et de discussions. Nous n'avons que deux refus nets à déplorer, par contre il arrive que la sensibilisation recule devant la réduction du volume de pêche après évaluation. Nous émettons l'hypothèse que dans la tête d'un pêcheur lambda ayant une pratique régulière, il y a un critère qui met en relation le temps passé avec le volume attendu de récolte. Nous entrons en conflit sur ce critère notamment lorsque nous réalisons l'évaluation en fin de pêche, souvent plus problématique qu'en début.

Les accueils de sensibilisation classés en « moyen » sont issues de la non application de l'invitation, faite au pêcheur, de faire le tri entre conforme et non-conforme.

- **Tri des récoltes en présence de l'enquêteur** (65 enquêtes)

Une fois l'évaluation du panier réalisé, **45 %** des pêcheurs trient complètement les sous-tailles, **31%** ne réalisent qu'un tri partiel et seulement **12%** ne trient pas.

### 3. Conclusion : informations pertinentes à retenir à l'échelle des sites, du territoire, limites et perspectives

Pour les points positifs on notera l'usage des panneaux d'information en l'occurrence sur la Baie de la Fresnaye il s'agit des panneaux Life+ installé il y a deux ans. A défaut d'avoir tout enregistré (12% de paniers parfaitement conformes), au moins ils auront eu le mérite d'être identifiés et deviennent un point d'accroche du pêcheur avant le départ en pêche. Un travail de suivi de leur mise à jour est nécessaire, ainsi qu'une réflexion sur la lisibilité des informations disponibles.

Pour les points négatifs, le respect de la réglementation est marginal et la connaissance des aspects sanitaires est catastrophiquement basse vis-à-vis du passif de la baie.

Deux progressions sont envisageable d'ores et déjà, tout d'abord améliorés les connaissances de l'état sanitaire de la zone et rendre plus transparente et proactive les municipalités frontalières de la Baie de la Fresnaye. Ensuite un effort important est à faire sur la connaissance de la réglementation en vigueur sur les outils, tailles et quotas en priorité. La réglementation sur les périodes est moins impactantes au regard des pêches pratiquées dans la zone (seule la coquille Saint Jacques est concernée et sa réglementation en période et créneaux horaires mis à jour tous les mois génère une connaissances de la période mais une ignorance complète des horaires hebdomadaires).

Les actions de sensibilisation peuvent être efficaces pour faire évoluer ces deux critères (sanitaire et réglementaire). Les données 2018 nous invitent à cibler les vacances dès que le coefficient dépasse 50, et réaliser des sensibilisations d'envergure lors des grandes marées estivales.

Sur la zone baie de la Fresnaye, la présence de pêcheurs en zone conchylicole est permanente, cependant, après discussion avec un des producteurs de la zone, engagé dans les comités existants sur la baie, la cohabitation est assez saine et personne n'était en mesure de cibler des dégradations volontaires. La baie profite sûrement un peu de ses difficultés d'accès et de sa petitesse pour que la surveillance réciproque décourage le passage à l'acte.

La population de pêcheurs à pied sur notre secteur est vieillissante, et le renouvellement semble faible, il serait intéressant de déterminer des critères d'évaluation du recyclage des pratiquants pour mieux évaluer les fréquentations à venir. Il s'agit sûrement d'un travail de longue haleine qu'il serait utile de mettre en place rapidement pour avoir des estimations à 10 ans dans 10 ans.

- **Chapitre 5 : DESCRIPTION DES ACTIONS DE SENSIBILISATION**

Au cours de nos enquêtes un temps important était consacré à la sensibilisation et à l'écoute des besoins des pêcheurs à pied de loisir. L'ajout de la réglette lors des entretiens est un plus non négligeable dans la réception qu'on les gens de notre action.

Cette année au cours des 67 entretiens réalisés, 111 pêcheurs ont été directement sensibilisés et 79 réglottes distribuées.

Une sensibilisation plus ciblée par pratiques de pêche pourra être mise en place dès 2019

# Pêche à pied DE LOISIR

## ● Chapitre 6 : EVOLUTION DES PRATIQUES ET DES CONNAISSANCES DE LA PECHE A PIED

La partie évaluation de panier qui aurait dû être réalisée à l'îlot Saint Michel, avait pour but d'avancer sur cette question. Cela fera partie des projets 2019.

## ● CHAPITRE 7 : CONCLUSION ET PERSPECTIVES

### 1. Limites et difficultés rencontrées

Les principales difficultés rencontrées sont d'ordre technique :

- Choix du point de vue pour les comptages, pas de bonne solution pour être exhaustif tout seul, donc choix d'une zone « régulière » plus petite que la zone « comptage national ».

- Mise en route du questionnaire complet, qui ne nous semble pas trop lourd mais qui nécessite une période d'uniformisation entre les différents enquêteurs.

- La mise en place d'une formation « du bon usage des bases de données », pour pouvoir l'exploiter à 100% (personnellement je n'ai pas du dépasser 15%, et cela permet de mieux saisir les enjeux du bon déroulement du questionnaire.

Des difficultés de prospective :

- Sensibilisation et dynamisation d'un réseau de bénévoles, travail de long court qui ne s'accorde pas toujours bien avec des actions intermittentes sur site. Qui paye le temps passé à entretenir le réseau de bénévoles si hors de la période d'appel d'offre ?

- Besoins à venir en réglettes pour les actions de sensibilisation 2019

### 2. Actions à prévoir sur 2019 suite au diagnostic 2018 :

#### .2.1. Poursuite des actions de diagnostics

Sur le secteur Baie de la Fresnaye, un affinage et la prise de quelques données de plus ne pourront que consolider le diagnostic. En parallèle, des pistes de diagnostic doivent être lancées pour suivre un peu mieux l'herbier. Les fenêtres d'accès ne seront pas nombreuses et obligerons à faire des choix selon la période. Ces deux actions sont à mener dès début 2019.

Une campagne de marée de sensibilisation, avec évaluation de panier sera mise en place au départ des 4 accès principaux (Saint Geran, Saint Jean, La Fosse, Plage de la Fresnaye).

Une trentaine d'évaluation de paniers à l'îlot Saint Michel, pour pouvoir évaluer l'évolution des pratiques après 3 ans sans sensibilisation.

Peut-être une campagne générale de sensibilisation en période de forte fréquentation sur les deux « hot spots », en fonction bien sûr du comptage national pour avoir suffisamment de ressource humaine.

#### .2.2. Mise en œuvre d'actions de sensibilisation

Selon les effectifs bénévoles nous pouvons commencer la sensibilisation sur la réglementation assez rapidement. Le besoin en réglettes et outils (à jour) de sensibilisation ne s'en fera ressentir que plus rapidement.

Nous prévoyons de réaliser une réunion publique pour diffuser les résultats 2018, et pour mobiliser du bénévolat.

.2.3. Autres actions

Nous prévoyons de réaliser des formations sur les pratiques « douces » de pêche, gratuite dans l'idéal, mise en communication à partir des campings attenants aux différents sites. L'objectif est de mobiliser des pêcheurs qui ne seraient pas venus dans un cadre de découverte ou de sensibilisation et éventuellement en dégager un pool de bénévoles pêcheurs.

.2.4. Concertation

Nous serons sollicités par les instances de concertation du DOCOB Baie de la Fresnaye en 2019.

.2.5. Mobilisation de structures relais, bénévoles

Au vu des effectifs et des résultats d'enquêtes, une sensibilisation au départ, à minima, des campings de Saint Cast et d'Erquy semble nécessaire. Transmettre des outils de communication, des connaissances sur la baie et les pratiques de pêches, en échanges de sorties « gratuites », deux en période estivale début juillet et début août.

Pour le bénévolat, nous envisageons d'être plus présents dans la communication et les actions, mais le paramètre temps est dangereusement extensible sur ce genre de question et pas toujours en relation direct avec les résultats obtenus.

# Pêche à pied DE LOISIR